Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1992)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

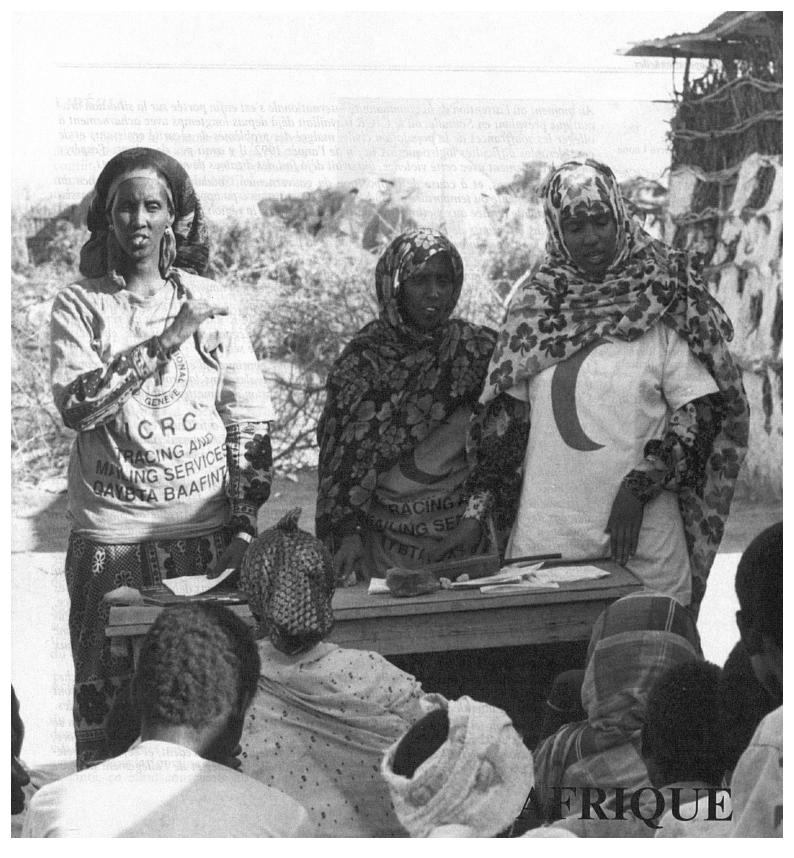
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Afrique centrale et occidentale

Délégations CICR: Libéria, Mali, Sierra Leone

Délégations régionales CICR: Abidjan, Dakar, Kinshasa, Lagos, Yaoundé

Afrique australe

Délégations CICR: Afrique du Sud, Angola, Mozambique, Namibie

Délégation régionale CICR: Harare

Afrique orientale

Délégations CICR: Burundi, Ethiopie, Rwanda, Ouganda, Somalie (basée à Nairobi), Soudan

Délégation régionale CICR: Nairobi

Personnel

Expatriés CICR*: 280 Sociétés nationales*: 66 Employés locaux**: 2 695

Dépenses totales

CHF 394 019 467

Au moment où l'attention de la communauté internationale s'est enfin portée sur la situation dramatique prévalant en Somalie, où le CICR travaillait déjà depuis longtemps avec acharnement à alléger les souffrances de la population civile, malgré des problèmes de sécurité croissants et de considérables difficultés logistiques. A la fin de l'année 1992, il y avait peu de raisons d'espérer en finir rapidement avec cette violence, qui avait déjà fait des dizaines de milliers de morts.

Pendant ce temps, et à cause de l'opposition du gouvernement soudanais à toute présence du CICR permanente ou temporaire au Sud-Soudan, l'institution a pu apporter seulement une assistance médicale limitée aux victimes du conflit sévissant dans la région.

Les besoins croissants de la population rwandaise, victime des troubles qui affectent le nord du pays, ont requis une intervention plus soutenue de la part du CICR.

Vers la fin de l'année 1992, et en dépit des accords de Bicesse, la situation en Angola ne cessait de se détériorer, anéantissant tout espoir de paix durable, et ravivant les inquiétudes du CICR quant à la situation très critique de la population civile, mêlée une nouvelle fois aux combats.

Le conflit qui faisait rage au Libéria et en Sierra Leone voisine, avec le cortège de problèmes humanitaires qu'il a entraînés, ont sérieusement préoccupé le CICR. La situation s'est révélée particulièrement critique à l'intérieur du Libéria, où les délégués n'ont pas été en mesure d'accomplir leur mandat, en raison des conditions précaires de sécurité.

Les troubles croissants au Zaïre, où la situation politique continuait d'être instable, ont conduit à de nouvelles flambées de violence entre communautés rivales dans la province de Shaba. Le CICR a donc intensifié ses efforts pour aider la Société nationale à mettre en place un réseau de premiers secours à l'échelle nationale.

Au Mozambique, le succès rencontré par les négociations de paix a fait naître un nouvel espoir pour la population civile, dont les besoins n'ont toutefois cessé d'être considérables. Des actions d'urgence ont dû être menées dans nombre de régions isolées, jusqu'à ce que d'autres organisations humanitaires puissent prendre la relève.

Toutefois, certains changements prometteurs sont intervenus en Afrique; et il convient de les faire ressortir de ce panorama général de détresse croissante. Le mandat du CICR en matière de détenus de sécurité a été plus largement reconnu, particulièrement en Afrique du Sud, au Malawi et en Ethiopie, ainsi qu'au sein de groupes d'opposition activement engagés dans des affrontements avec les autorités de leurs pays.

En Afrique occidentale, les problèmes d'ordre politique et économique ont souvent mené à des explosions sporadiques de violence. A mesure qu'augmentait l'insatisfaction populaire, le CICR a mis en œuvre de nombreux programmes destinés à soutenir les efforts déployés par les Sociétés nationales, de façon à ce qu'elles soient mieux préparées à faire face à des situations d'urgence. Le CICR a principalement contribué à former des équipes de secouristes, et a fait don de véhicules, là où cela était nécessaire. Dans le courant de l'année 1992, des progrès notoires ont donc été réalisés dans ce domaine, ainsi que dans celui de la sensibilisation de l'opinion publique aux principes et à l'emblème du Mouvement.

Mieux faire connaître et respecter le droit international humanitaire est resté une des tâches prioritaires du CICR dans toute l'Afrique. A cet effet, d'innombrables séminaires et ateliers ont été organisés à l'intention des membres des forces armées, de la police et d'autres groupes-cibles. Malheureusement, et en dépit de l'apparition de signes encourageants dans certains pays, on se souviendra de 1992 comme d'une année de détresse et de troubles généralisés. Une fois encore, les interventions du CICR en Afrique ont connu une ampleur sans précédent, et ce, afin de relever le défi chaque jour plus important de la protection des victimes et de l'allégement de leurs souffrances.

^{*} effectifs calculés sur une moyenne annuelle

^{**} au 31 décembre 1992

LIBÉRIA

En dépit de la signature du quatrième accord de Yamassoukro par les parties au conflit, en octobre 1991, ni le désarmement des combattants du NPFL¹, ni la remise du territoire qu'ils contrôlaient aux forces de l'ECOMOG², n'ont eu lieu à la mi-janvier, comme cela avait été prévu. Les routes ont cependant été rouvertes et les communications se sont améliorées.

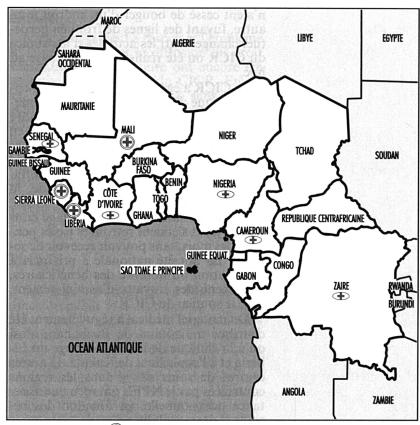
La situation n'a pas tardé à se détériorer à nouveau, et, vers le milieu de l'année, les forces de l'ULIMO³ ont lancé une offensive à Bomi et à Cape Mount. En raison de l'insécurité croissante, l'ECOWAS⁴ a retiré toutes ses troupes des zones contrôlées par le NPFL.

Le 15 octobre, les troupes du NPFL ont lancé une offensive massive contre Monrovia et ses alentours, obligeant près de 200 000 personnes à chercher refuge au centre de la ville. La Croix-Rouge du Libéria et le CICR sont alors intervenus pour évacuer les blessés et participer à d'autres activités d'urgence. Le 24 octobre, le CICR a lancé un appel formel aux parties au conflit, les exhortant à se conformer au droit international humanitaire et à respecter l'emblème de la croix rouge. A la fin du mois, toutefois, les conditions toujours plus dangereuses ont obligé l'institution à retirer ses expatriés de toutes les régions tenues par le NPFL.

Dans ce pays déchiré par la guerre, la Société nationale est parvenue à préserver son unité et à rester active de part et d'autre de la ligne de front, grâce au soutien du CICR.

Activités en faveur de la population civile

La principale cause de préoccupation du CICR a été la situation très critique dans laquelle se trouvait la population civile. Les délégués ont mené toutes leurs activités dans le domaine des secours et de la santé, en étant conscients du fait que



Délégation régionale CICR Délégation/sous-délégation CICR

leur présence régulière dans des zones affectées par la guerre, telles que les comtés de Grand Gedeh et de Loffa, représentait aussi une certaine mesure de protection. Une distribution à grande échelle de secours non alimentaires, entreprise en décembre 1991, et dont ont bénéficié près de 10 000 personnes déplacées dans le Grand Gedeh, a été suspendue à la fin février. Mais, bien que les personnes déplacées

¹ National Patriotic Front of Liberia (Charles Taylor)

² Economic Monitoring Group de la Communauté économique des Etats d'Afrique occidentale (ECOWAS)

³ United Liberation Movement of Liberia for Democracy

⁴ Cf. note 2

n'aient cessé de bouger d'un endroit à un autre, fuyant des lignes de front en perpétuel changement, les activités d'assistance du CICR on été réalisées sur une base ad hoc

Le CICR a également largement contribué à ce que d'autres organisations humanitaires puissent continuer ou reprendre leurs activités de secours. C'était le cas en juillet, par exemple, lorsque des délégués du CICR ont ouvert la route menant à la région nord-est du comté de Loffa. Quelque 100 000 ressortissants de la Sierra Leone y avaient cherché refuge, fuyant les combats qui faisaient rage dans leur pays, et s'étaient retrouvés isolés pendant des mois, sans pouvoir recevoir de secours. La Société nationale a pris part à l'évaluation du nombre des bénéficiaires, et a mené des travaux d'assainissement, avec le soutien du CICR.

Du matériel médical a régulièrement été distribué à l'hôpital de Buchanan, ainsi qu'à la clinique de la Croix-Rouge du Libéria et à l'orphelinat de Kakata. D'autres centres de soins situés dans les régions contrôlées par le NPFL ont reçu une assistance occasionnelle, en fonction des besoins et des possibilités d'accès.

Après l'invasion des comtés de Bomi et de Cape Mount par les combattants de l'ULIMO, les représentants du CICR se sont entretenus avec leurs leaders, en Sierra Leone, dans le but de leur rappeler les principes humanitaires de base, ainsi que le sens de l'emblème de la croix rouge. La précarité générale des conditions de sécurité régnant dans ces régions, avait déjà fait que toutes les autres organisations de secours étrangères s'étaient retirées en février. Le 26 août, un tragique incident, au cours duquel un employé local a été abattu et un expatrié blessé, a incité le CICR à suspendre toutes ses activités sur le terrain, dans les deux comtés.

Lorsque les combats ont éclaté à Monrovia, une flotte de huit ambulances a été constituée par le CICR, la Société nationale et d'autres organisations humanitaires. De la mi-octobre à la fin du mois de décembre, quelques 1 500 blessés et malades ont été évacués vers des hôpitaux. En dépit du nombre élevé de blessés, les hôpitaux de la capitale disposaient du matériel médical suffisant pour répondre à la plupart des besoins; seule une assistance limitée du CICR a été nécessaire.

Outre les activités de protection, le CICR a coopéré à l'approvisionnement en eau potable de la capitale, après que la principale station de pompage, située à White Plains, est tombée en panne. Des 64 puits peu profonds creusés par le CICR en 1991 et 1992, 21 ont été remis en service, tandis que d'autres restaient inaccessibles en raison des combats. Une campagne d'information en matière de règles sanitaires de base et de prévention des maladies a en outre été menée. En échange de nourriture, le personnel de la municipalité de Monrovia a continué, comme en 1991, de ramasser les ordures et entretenir les égouts, avec le soutien du CICR.

Avant la flambée de violence d'octobre, le CICR avait rétabli et assuré l'entretien des puits creusés en 1991 et 1992 dans la capitale, ainsi que dans d'autres villes et villages.

Après avoir retiré son personnel expatrié des zones contrôlées par le NPFL, en raison du danger accru que courait le personnel étranger des organismes humanitaires, le CICR a fait parvenir du matériel médical au personnel local du CICR et aux équipes des Sociétés nationales restées à Gbarnga, et ce, à partir de Man, en Côte d'Ivoire, où une base logistique avait été installée et des stocks constitués. Conjointement, ces équipes ont continué à apporter leur soutien aux centres de soins et à la clinique de Kataka.

Lorsqu'à partir du mois de juin, les communications ont été largement rétablies, la plupart des personnes ont été en mesure de rester en contact avec leurs proches, sans l'aide du CICR. L'Agence de recherches a concentré ses activités sur des cas spéciaux, des regroupements de familles séparées, en particulier. Au total, 45 d'entre elles ont été réunies, grâce au CICR. Certaines des personnes concernées, qui avaient vécu dans les zones contrôlées par le NPFL, ont traversé les lignes de front, alors que d'autres ont rejoint leur parenté, réfugiée dans des pays voisins.

Activités en faveur des détenus

En janvier, le CICR a pu visiter des détenus en mains du NPFL à Gbarnga. Ils avaient été visités à plusieurs reprises en 1991. Quatorze personnes détenues ont été libérées, suite à l'intervention du CICR en leur faveur, et ont pu regagner leurs lieux d'origine. Le 24 juin, des représentants du CICR ont pu rencontrer Charles Taylor à Gbarnga, et ont demandé d'obtenir le libre accès aux victimes capturées dans les zones de conflit, ainsi qu'à tous les détenus. Il a également été question d'activités de diffusion. Charles Taylor a répondu favorablement aux demandes des délégués; toutefois, en raison de problèmes de mise en œuvre, aucune nouvelle visite à des personnes détenues n'a été effectuée.

A Monrovia, à la suite de leurs contacts établis avec les forces armées du Libéria/ gouvernement intérimaire d'unité nationale et l'ECOMOG, des délégués ont commencé à visiter les deux principaux centres de détention de la capitale, à la fin du mois d'octobre. Les visites se sont poursuivies régulièrement en novembre et décembre. Au total, 267 détenus relevant du mandat du CICR ont été enregistrés, dont 119 étaient encore détenus à la fin de l'année. Parmi les prisonniers se trouvaient 29 mineurs de moins de 15 ans, qui ont été transférés par la suite dans un centre de réhabilitation de l'UNICEF. Environ 60 détenus ont été confiés aux soins du «National Readjustment Center» (Centre national de Réadaptation), qui s'occupe d'ex-combattants.

Diffusion

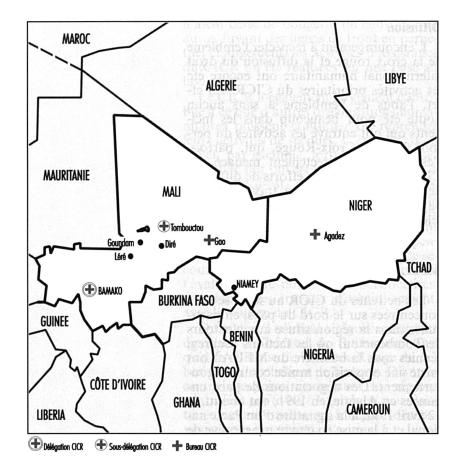
L'encouragement à respecter l'emblème de la croix rouge et la diffusion du droit international humanitaire ont encore été les activités prioritaires du CICR. En effet, l'abus de l'emblème a sans aucun doute été pour beaucoup dans les incidents qui ont entravé les activités du personnel de la Croix-Rouge, qui, parfois, s'est même vu directement menacé. Le CICR a collaboré aux efforts de diffusion de la Société nationale à travers tout le pays, en particulier, dans ses émissions de télévision et de radio.

MALI

Les activités du CICR au Mali se sont concentrées sur le nord du pays, en particulier dans la région située aux alentours de Tombouctou, où les factions touareg, réunies sous la bannière du MFUA⁵, ont mené une opposition armée contre le gouvernement. Des négociations de paix, entamées en Algérie, en 1991, ont abouti, le 12 avril 1992, à la signature d'un Pacte national et à la mise en œuvre progressive de projets destinés à stabiliser la situation dans le nord.

Toutefois, des incidents de sécurité se sont encore produits et le personnel étranger des organismes humanitaires a jugé la situation trop dangereuse pour reprendre ses activités régulières sur le terrain. Le CICR a maintenu des contacts à haut niveau avec les autorités du pays, si bien qu'en avril, un accord de siège était signé et une délégation formellement ouverte à Bamako, la capitale. Le CICR a également rencontré, à de nombreuses occasions, des leaders du mouvement touareg, afin d'obtenir son accord à propos de l'action menée sur le terrain par le CICR, dans le nord.

⁵ Mouvements et Fronts unifiés de l'Azawad



En juin, suite à l'adoption d'une nouvelle constitution, des élections se sont tenues. Le 18 juin, deux semaines après être entré en fonction, le président Alpha Oumar Konare a reçu le CICR et a exprimé son soutien pour les activités de l'institution. Il a en outre demandé à être informé de toute allégation rapportée aux délégués sur le terrain, concernant les violations des règles humanitaires commises par ses forces de sécurité. Dès lors, le nouveau gouvernement a accordé de fréquentes entrevues, à haut niveau, au CICR.

Pour ce qui est des activités en relation avec les réfugiés maliens en Mauritanie, voir sous *Mauritanie*.

Activités en faveur de la population civile

Avec l'approbation des autorités et du MFUA, le CICR a pu exercer ses activités traditionnelles dans le nord du pays. Le principal objectif de l'action des délégués sur le terrain a été de favoriser la protection de la population civile. A cet effet, ils ont transmis au gouvernement, d'une part, et aux factions touareg, d'autre part, les allégations de violations du droit international humanitaire qui leur avaient été faites. En février, cinq bureaux, administrés par des employés locaux, ont été ouverts dans la région de Tombouctou, alors qu'une sous-délégation du CICR était installée à Gao.

Outre le contrôle de la situation et l'organisation de nombreux cours de diffusion, les délégués se sont également chargés de prêter assistance à des groupes vulnérables, coupés de leurs moyens habituels de subsistance, alors que d'autres organisations de secours s'étaient retirées du nord du pays, en raison d'incidents de sécurité répétés. Au total, en 1992, les délégués du CICR ont distribué quelque 706 tonnes de secours. Du matériel médical a été fourni aux postes sanitaires, dispensaires et hôpitaux des zones périphériques de la région située aux alentours de Tombouctou, pour leur permettre de fonctionner à nouveau. Cette action a facilité l'accès aux soins médicaux pour toutes les communautés ethniques. Le CICR a également fourni du matériel médical et des médicaments au dispensaire de la Société nationale de Gao.

Un des principaux objectifs du CICR pour l'année 1992 a été d'aider la Société nationale à constituer et à former ses équipes de secouristes d'urgence. A plusieurs reprises, le personnel du CICR et de la Société nationale a évacué les personnes blessées lors de divers incidents de sécurité. Le 27 juin, par exemple, lorsque des combats ont éclaté à Gao, entre communautés songhaï et tamachek, suite à l'attaque d'un village tamachek, une vingtaine de blessés

ont été amenés à l'hôpital. Précédemment, les équipes d'urgence de la Croix-Rouge malienne récemment renforcées, avaient évacué les morts et les blessés de la prison centrale de Bamako, où une mutinerie avait éclaté le 26 mars.

Le CICR a par ailleurs organisé, à Bamako, en mars, un séminaire sur le droit international humanitaire, à l'intention d'une vingtaine d'instructeurs des forces armées du Mali.

Activités en faveur des détenus

En 1992, les délégués ont continué à visiter régulièrement les lieux de détention, à Bamako et dans d'autres villes. Les autorisations obtenues en 1991 ont été confirmées par le nouveau gouvernement élu en juin. Les détenus visités par le CICR ont été principalement des membres du gouvernement destitué en mars 1991, ainsi que des personnes arrêtées en relation avec la rébellion des Touareg dans le nord. Une fois également, les délégués du CICR ont eu accès aux personnes capturées par une des factions de l'opposition. Le cas échéant, les détenus ont reçu une assistance médicale et matérielle du CICR, et ont pu bénéficier des services d'Agence de recherches.

En février, le CICR s'est proposé formellement pour intervenir, en qualité d'intermédiaire neutre, en faveur de la libération des détenus en mains des autorités maliennes et des rebelles touareg. Deux mois plus tard, et conformément au Pacte national, 24 prisonniers que les délégués avaient vus précédemment dans le but de s'assurer qu'ils désiraient bien retrouver la liberté, ont été libérés dans le nord du pays, sous les auspices du CICR. Peu après, 28 détenus aux mains des rebelles touareg ont été libérés à leur tour, puis emmenés en avion à Bamako, où ils ont été reçus par les autorités, en présence des délégués du CICR.

NIGER

Dans le but d'évaluer les besoins humanitaires engendrés par les tensions politiques entre l'opposition touareg et le gouvernement nigérien, dans le nord du pays, un délégué du CICR s'est rendu à Niamey, au début du mois de juin, et a ouvert un bureau à Agadez, un mois plus tard.

Au cours du sommet de l'OUA, qui s'est tenu à Dakar en juin, le vice-président du CICR s'est entretenu avec le premier ministre du Niger, Amadou Cheiffou. Des sujets tels que les visites aux détenus de sécurité, ainsi que la présence du CICR dans les provinces septentrionales, y ont été discutés.

SIERRA LEONE

La région située à la frontière avec le Libéria a continué d'être affectée par deux conflits. Beaucoup de Sierra-Léoniens, en plus des effets qu'ils subissaient en raison des conflits civils affectant le Libéria, ont dû fuir les troubles internes survenus lorsque le RUF⁶ a pris les armes, en février 1991. Certains civils ont traversé la frontière vers le Libéria, avec des Libériens qui avaient auparavant cherché refuge en Sierra Leone. D'autres se sont déplacés vers d'autres régions de leur propre pays.

Le 27 avril, le général Joseph Momoh était renversé et le «National Provisional Ruling Council» (NPRC) était établi, avec à sa tête, le capitaine Valentine Strasser. En dépit des propositions de paix faites par le NPRC, le RUF à continué de mener ses opérations militaires et les combats se sont intensifiés au cours du dernier trimestre de l'année.

Pendant ce temps, les combats entre le NPFL de Charles Taylor et l'ULIMO ont incité nombre de réfugiés sierra-léoniens à revenir dans leur pays d'origine.

⁶ Revolutionary United Front

En février, le CICR avait obtenu du général Momoh l'autorisation de reprendre ses visites aux détenus de sécurité. La question a donc été soumise aux nouvelles autorités et, le 18 mai, une offre formelle a été remise au secrétaire d'Etat et conseiller personnel du président, John Benjamin. Le 11 juin, le délégué général adjoint a été reçu par le nouveau chef d'Etat, le capitaine Strasser, qui a donné son accord de principe pour que les délégués soient autorisés à visiter les détenus. Les délégués du CICR ont en outre pris contact avec le nouveau chef des forces armées, le colonel J.S. Gottor, afin de discuter de sujets ayant trait à la diffusion du droit humanitaire international et à la détention.

Activités en faveur des détenus

Suite à l'accord obtenu des nouvelles autorités, les délégués ont visité en juin des détenus de sécurité à la prison centrale de Freetown. Le rapport de cette visite a été remis au lieutenant-colonel Akim Gibril, secrétaire d'Etat à la Santé et aux Services sociaux, en août; une deuxième visite a été effectuée peu après, et une troisième, à la prison centrale de Freetown, en novembre. Le 23 octobre, le chef d'état-major de l'armée a autorisé le CICR à visiter toutes les personnes arrêtées en relation avec le conflit dans les provinces orientales du Sierra Leone. Toutefois, des incidents de sécurité ont fait que les visites prévues n'ont pas pu être effectuées.

Activités en faveur de la population civile

Dans les régions affectées par les combats, en particulier dans la ville de Zimmi et ses alentours, le CICR a porté assistance à une moyenne de 10 000 personnes civiles déplacées. Il s'agissait aussi bien de personnes revenues du Libéria, que de gens du lieu se trouvant dans l'impossibilité de cultiver leurs terres, en raison de l'insécurité. Les fréquentes missions effectuées par le CICR dans la région ont

en outre constitué une mesure de protection pour les civils, en particulier les Sierra-Léoniens de retour de leur exil au Libéria, interrogés sur les rapports qu'ils étaient susceptibles d'entretenir avec l'opposition. Par ailleurs, les délégués ont distribué un supplément de nourriture aux personnes revenues du Libéria et qui étaient gravement sous-alimentées. Dans certaines régions, ils ont procuré des semences et des outils à la population, de façon à ce qu'elle puisse recommencer à travailler la terre. En 1992, le CICR a distribué quelque 950 tonnes de nourriture, ainsi que 30 tonnes de semences de riz et de légumes.

Le CICR a également établi une clinique mobile qui a desservi les villages ne disposant plus de services médicaux. Lorsqu'en avril, en relation avec le coup d'Etat, les combats ont éclaté dans les rues de Freetown, le CICR est intervenu aux côtés de la Société nationale, pour donner les premiers soins et évacuer les blessés. L'infirmière du CICR a, pour sa part, assisté le personnel des hôpitaux locaux à faire face à l'afflux de patients.

Durant les mois de septembre et octobre, le CICR a tenté d'accéder aux personnes civiles victimes d'une vague de violence déclenchée dans les deux zones contrôlées par les rebelles du RUF. Toutefois, en raison des conditions de sécurité précaires et de deux incidents graves, au cours desquels l'emblème de la croix rouge n'a pas été respecté, aucune action sur le terrain n'a été possible.

ABIDJAN Délégation régionale

(Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Libéria et Sierra Leone: pour ces deux derniers pays, voir chapitres séparés)

Les délégations régionales d'Afrique occidentale ont été réorganisées au milieu de l'année 1992. Une nouvelle délégation

a été ouverte à Abidjan, alors que la délégation régionale de Lagos a été chargée de la responsabilité des activités du CICR au Togo et au Bénin. Outre la supervision des activités du CICR dans les pays affectés par des troubles internes ou en proie à une guerre civile, les principales activités de la délégation régionale d'Abidjan ont été la diffusion et l'assistance aux Sociétés nationales. Néanmoins, et comme à Lagos, l'accent a été mis sur la création ou le renforcement d'équipes de secouristes d'urgence, ainsi que sur une meilleure connaissance du droit international humanitaire par le public et les autorités, et une plus grande sensibilisation à l'emblème et aux principes de la Croix-Rouge.

BURKINA FASO

Du 1^{er} au 17 juin, la délégation régionale a mené une campagne d'information sur l'emblème de la croix rouge. Par ailleurs, le CICR a apporté son soutien au programme d'assistance de la Société nationale en faveur des personnes détenues.

CÔTE D'IVOIRE

Le 2 juillet, Claudio Caratsch, vice-président du CICR, s'est rendu à Abidjan, où il s'est entretenu avec des représentants du ministère des Affaires étrangères sur des questions relatives à la signature d'un accord de siège. Suite à cette visite et à d'autres contacts préalables avec les autorités, la nouvelle délégation régionale a été installée, et ses bureaux ouverts au mois d'août.

En mars, le CICR a organisé un atelier de préparation aux situations d'urgence à l'intention des équipes de secouristes de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire. Cette rencontre a été suivie par un séminaire à l'intention des journalistes locaux. Les ministres de la Santé et de l'Information ont assisté à la cérémonie d'ouverture.

En mai, le délégué général du CICR a été reçu par le ministre de la Justice, pour entamer des discussions à propos des visites aux détenus de sécurité.

DAKAR Délégation régionale

(Cap Vert, Gambie, Guinée-Bissau et Sénégal)

Le délégué régional s'est rendu en Gambie à plusieurs reprises, afin de débattre des questions d'intérêt commun avec la Société nationale, notamment la création et l'équipement d'équipes locales d'urgence, la protection de l'emblème, la diffusion du droit international humanitaire, ainsi que le programme d'assistance sociale de la Croix-Rouge de la Gambie en faveur des personnes détenues. Des discussions sur des sujets similaires ont également eu lieu en Guinée Bissau, avec des représentants de la Société nationale.

SÉNÉGAL

Le 17 avril, le président Abdou Diouf se trouvait à Genève. Il y a rencontré le président du CICR, Cornelio Sommaruga, le vice-président, Claudio Caratsch, et le délégué général pour l'Afrique. M. Diouf était accompagné de son ministre des Affaires étrangères, Djibo Ka. La situation au Libéria et au Soudan étaient à l'ordre du jour. Le président Diouf a en outre exprimé le désir que le CICR renforce sa présence en Afrique occidentale, compte tenu des tensions toujours plus grandes dans plusieurs des pays couverts par la délégation régionale. Quant au vice-président du CICR, il a été reçu à son tour par le président Diouf, à Dakar, pendant la conférence au sommet de l'OUA

Organisation de l'Unité africaine

(voir également sous Organisations internationales).

L'agitation civile en Casamance, au sud du Sénégal, a continué d'affecter la population civile, aboutissant à l'exode de familles au-delà de la frontière, vers la Gambie et la Guinée Bissau. En dépit de l'accord de paix signé par le MFDC⁸ avec le gouvernement sénégalais, à Bissau, le 31 mai 1991, le mouvement a repris les armes à la fin de l'année.

En 1992, le CICR a réalisé plusieurs missions dans cette région, afin de se rendre compte de la situation et de s'entretenir avec les autorités locales et les groupes d'opposition. En juin, lorsque le vice-président, Claudio Caratsch, s'est rendu au Sénégal, il a participé à l'une de ces missions, avec le président de la Société nationale. De retour à Dakar, M. Caratsch a rencontré les ministres de l'Intérieur et de la Santé, ainsi que le chef d'état-major des forces armées. A la suite de ces rencontres, la Société nationale a été autorisée à évacuer les combattants du MFDC et les civils blessés lors des attaques. Six équipes de premiers secours avaient préalablement été créées et formées, avec le soutien du CICR. Des cours de préparation aux situations d'urgence ont en outre eu lieu à Dakar, en collaboration avec la Croix-Rouge sénégalaise.

En Casamance, la situation a continué à se détériorer, et, vers le mois d'août, l'armée sénégalaise a été envoyée sur place afin de rétablir l'ordre. Les 1^{er} et 2 septembre, des combats aux environs de Ziguinchor ont fait 55 morts et près de 70 blessés. Quelques 5 000 personnes ont fui vers la Gambie et la Guinée Bissau voisines. La Croix-Rouge gambienne a mis sur pied un programme de secours en faveur des réfugiés, dont la principale source d'assistance était le HCR.

Plus tard dans l'année, la situation a été encore très perturbée et des combats spo-

radiques ont éclaté à plusieurs reprises, causant des morts et des blessés parmi les civils et les combattants, et obligeant encore plus de personnes à fuir. En conséquence de l'insécurité croissante, quelque 20 000 personnes ont été déplacées en Casamance même. Un programme de secours destiné à assister ces familles, prévu en collaboration avec la Société nationale, a été établi à la fin de l'année.

KINSHASA Délégation régionale

(Congo, Zaïre)

ZAÏRE

Au Zaïre, la tension politique est restée élevée pendant l'année 1992. La situation générale s'est détériorée à mesure que croissait l'insatisfaction populaire, et de fréquentes émeutes ont éclaté à Kinshasa et dans d'autres parties du pays. Dans la région du Shaba, les troubles politiques ont conduit à des actes de violence entre populations originaires du Kasaï et Katangais, obligeant beaucoup de Kasaïens à abandonner leurs foyers.

Une des activités prioritaires du CICR a consisté à soutenir les efforts de la Société nationale en vue de créer des équipes de secouristes et à améliorer la capacité de ceux-ci à faire face aux situations d'urgence. Les délégués ont en outre effectué des missions d'évaluation dans des régions où des troubles avaient été signalés. Ils ont également visité des détenus, principalement dans la capitale.

Activités en faveur de la population civile

Le 16 février, à Kinshasa, alors qu'une manifestation avait dégénéré en combats de rue entre forces de sécurité et manifestants, les équipes de secouristes de la Croix-Rouge locale, aidés par des délégués du CICR, ont transporté plus de 30

⁸ Mouvement des Forces démocratiques de la Casamance

blessés à l'hôpital. Afin que la Société nationale soit mieux en mesure de faire face à des situations d'urgence de ce type, le CICR a envoyé une infirmière sur place pour six mois, afin de réorganiser le comité national de secours (organe de la Société nationale), ainsi que les équipes locales de la Croix-Rouge.

Suite aux troubles qui ont suivi les tensions entre communautés katangaises et kasaïennes, les délégués du CICR ont effectué plusieurs missions dans la région du Shaba. Des habitations ont été détruites et une grande partie de la population a fui la région, pour échapper aux pressions exercées par des groupes d'activistes locaux. En août, et avec l'aide de la Croix-Rouge locale, les délégués ont distribué de la nourriture et des secours médicaux aux personnes déplacées qui en avaient le plus besoin dans les deux communautés. Le CICR a ensuite fait part de ses conclusions aux autorités zaïroises et leur a demandé de garantir davantage de respect pour les groupes minoritaires.

Vers le mois d'octobre, la situation s'est considérablement détériorée, et quelque 62 000 Kasaïens ont fui. Dans les trains les ramenant vers leurs lieux d'origine qu'ils avaient quittés plusieurs générations auparavant, ils ont été assistés par les secouristes de la Croix-Rouge du Zaïre. A la fin de l'année, et avec l'aide de cette Société, le CICR a mis sur pied un programme de secours d'urgence en faveur de quelque 9 000 personnes déplacées, dont des enfants souffrant de malnutrition, qui vivaient dans des camps, à proximité de la gare de Likasi.

En mars, puis à nouveau en mai, les délégués basés à Kinshasa et à Kampala, se sont rendus dans la zone frontière du nord de la province du Kivu, où la population civile était victime de tensions entre communautés locales et d'accrochages avec l'armée. L'agitation régnant au Rwanda voisin a eu également, de façon sporadique, des répercussions sur la population locale. Une assistance médicale a été apportée à la section de la Croix-Rouge et des cours de diffusion organisés à l'intention des autorités locales et des forces armées basées dans la région. En juin, les délégués ont visité cinq détenus à Goma.

Activités en faveur des détenus

En avril, les délégués ont visité la prison de Makala, sans qu'aucun détenu relevant du mandat du CICR n'y soit enregistré. Le programme d'alimentation complémentaire, lancé en juillet 1991, a continué à être géré par la Société nationale, avec le soutien du CICR. Les délégués du CICR ont aussi visité des lieux de détention relevant de la Sécurité de l'Etat, de la Gendarmerie nationale, de la Garde civile, de la Sécurité militaire et du ministère de la Justice. Au total, 13 visites ont été effectuées dans des lieux de détention où se trouvaient des détenus de sécurité. En septembre, les délégués ont dûment remis aux autorités suprêmes le rapport sur les visites du CICR.

Diffusion

A la fin janvier, le délégué régional s'est rendu dans la région du Shaba, où il a animé trois séminaires à l'intention des forces armées. Il a également donné plusieurs conférences à l'académie militaire de Lubumbashi. Le CICR a en outre continué à fournir du matériel éducatif sur le droit international humanitaire à l'université de Kinshasa.

LAGOS Délégation régionale (Bénin, Ghana, Nigéria et Togo)

Les activités prioritaires du CICR dans la région ont consisté à soutenir les efforts des Sociétés nationales, afin de mieux les préparer à faire face aux situations d'urgence. En outre, elles ont visé à faire mieux connaître les principes de base du droit international humanitaire et du Mouvement au sein du grand public, des volontaires de la Société nationale, ainsi que des forces armées à tous les niveaux. En décembre, un atelier a été organisé à Lagos, à l'intention des instructeurs militaires du Ghana, du Sierra Leone et du Nigéria.

BÉNIN

Au début de l'année, le chef d'état-major de l'armée a fait figurer l'étude du droit international humanitaire au programme ordinaire d'instruction des officiers militaires. Le CICR a été invité à donner une conférence à l'académie militaire de Porto Novo.

GHANA

En mai, un séminaire de préparation aux situations d'urgence a été organisé par la Société nationale, avec le soutien du CICR et de la Croix-Rouge britannique. L'atelier a porté essentiellement sur la création d'équipes de secouristes volontaires. Par la suite, la Croix-Rouge du Ghana a pris part à un plan de préparation aux situations d'urgence, établi par les autorités. En juillet, le CICR a organisé un séminaire de trois jours sur le droit international humanitaire, à l'Académie militaire d'Accra.

NIGÉRIA

Le Nigéria a sérieusement été éprouvé par des problèmes d'ordre social et économique, qui, en mai, ont été à l'origine d'émeutes à Lagos. Ultérieurement, des élections se sont déroulées dans un climat d'extrême tension. Par ailleurs, des affrontements entre communautés rivales dans le nord-est du pays ont coûté la vie à plusieurs milliers de personnes. La situation a particulièrement préoccupé le CICR, qui

a pris des mesures en vue de préparer le personnel de la Société nationale à œuvrer dans les situations d'urgence.

Des équipes de premiers secours ont été mises sur pied dans plusieurs villes, dont Lagos, Kaduna et Taraba. Le CICR a installé les premiers éléments d'un réseau national de radio HF, destiné à améliorer les communications au sein de la Société nationale; il a aussi créé des entrepôts de secours d'urgence à Lagos et à Kaduna.

Lorsque les émeutes ont éclaté à Lagos, la Croix-Rouge du Nigéria n'était pas encore équipée pour faire face à une telle situation. Lors des élections primaires de septembre, en revanche, les équipes de la Société nationale étaient bien préparées et ont ainsi pu évacuer des blessés suite aux combats de rue et incidents isolés.

Le CICR a également effectué plusieurs missions dans les provinces affectées par les troubles, afin d'estimer les besoins de la population civile. Il a soutenu les efforts de secours déployés par la Société nationale à Taraba, où de vieilles querelles ont opposé les Tivs aux Yukuns, et dans l'état voisin de Bénoué.

Les délégués ont aussi eu des entretiens à haut niveau avec les forces armées nigérianes, afin de préparer le terrain pour des cours sur le droit international humanitaire. En 1992, le CICR a donné des conférences à l'Ecole supérieure de guerre du Nigéria, ainsi qu'au collège militaire de Jaji, où sont formés les officiers supérieurs.

TOGO

En mars, le CICR a donné son deuxième cours sur le droit international humanitaire aux membres des forces armées togolaises, à Kara. La délégation régionale a ensuite organisé une série de cours de premiers secours à l'intention de quelque 400 fonctionnaires, dans le cadre d'un programme de préparation aux situations d'urgence en prévision des élections, censées se dérouler pendant le dernier trimestre de l'année. Une infirmière du

CICR a également séjourné au Togo, en tant que conseillère de la Société nationale en matière de formation et de coordination des équipes de premiers secours. Avec l'appui du CICR, la Croix-Rouge togolaise a diffusé une série d'émissions de radio et de télévision sur les principes fondamentaux du Mouvement et la nécessité de respecter l'emblème.

En mai, lors d'une flambée de violence entre communautés rivales à Sotouboua, la Société nationale, avec l'aide du CICR, a porté assistance à quelque 1 500 personnes déplacées en raison des combats.

Le 6 août, suite à la décision du CICR de fermer la délégation régionale, la représentante de l'organisation a pris formellement congé des autorités, à Lomé. Elle a eu un entretien avec le premier ministre, Joseph Koffigoh. Depuis lors, les activités du CICR au Togo sont dirigées à partir de la délégation régionale de Lagos.

YAOUNDÉ Délégation régionale

(Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe)

La délégation régionale a été officiellement ouverte le 1er juin. Ses principales activités ont consisté à établir des contacts en vue de garantir l'accès du CICR aux détenus de sécurité, d'encourager et d'organiser la diffusion du droit international humanitaire, ainsi que de collaborer aux projets des Sociétés nationales visant à développer leurs capacités opérationnelles. C'est également à Yaoundé qu'a eu lieu le séminaire régional sur la mise en œuvre du droit international humanitaire (voir sous le chapitre Le droit et la réflexion juridique). En outre, un séminaire à l'intention des officiers supérieurs de l'armée et des forces de l'ordre de dix pays membres de l'ECCAS⁹ s'est tenu à Yaoundé, au début du mois de septembre.

CAMEROUN

La délégation régionale de Yaoundé a également été chargée d'évaluer les besoins humanitaires provoqués par l'instabilité politique prévalant au Cameroun occidental.

En 1991, le CICR a offert à deux reprises ses services pour visiter les détenus de sécurité au Cameroun. En mai 1992, la question a été à nouveau soulevée lors d'une entrevue avec le ministre de l'Administration territoriale, qui a expliqué que la situation des détenus de sécurité avait changé et que les camps de rééducation avaient été fermés. Il a néanmoins donné son accord de principe, pour que les délégués soient autorisés à visiter les prisons du pays.

En août, le CICR a visité trois prisons au Cameroun occidental, mais tous les détenus qui auraient pu relever du mandat de l'institution avaient été libérés en mai. Suite à ces visites, le CICR a remis, à titre exceptionnel, une assistance médicale et matérielle dans les prisons.

Dans la même région, en octobre, alors que les résultats des élections étaient contestés par des groupes d'opposition, des personnes ont été arrêtées à Bamenda. Le CICR s'est entretenu avec les autorités, afin de visiter des détenus de sécurité arrêtés en relation avec ces événements. Aucune visite n'a toutefois été effectuée, et, vers la fin de l'année, tous les prisonniers avaient été libérés. A la fin du mois de décembre, un programme de secours a été mis sur pied, conjointement avec la Société nationale, pour aider 400 familles qui avaient fui leur foyer, en raison de l'instabilité.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

En 1992, le CICR a reçu l'autorisation de principe de visiter les détenus de sécurité. Suite à cet accord, des visites ont été effectuées dans deux prisons, et trois détenus relevant du mandat du CICR ont été

⁹ Economic Community of Central African States

vus, conformément aux modalités de l'institution. De l'assistance médicale et matérielle a été fournie pour ces prisons. Le CICR et la Société nationale ont continué d'aider les réfugiés soudanais en République centrafricaine à rester en contact avec leurs parents vivant ailleurs. Au total, 1 025 messages ont été traités et 309 demandes de recherche reçues.

TCHAD

Tout au long de l'année, le délégué régional s'est entretenu fréquemment avec les autorités tchadiennes, dans le but d'obtenir l'autorisation de visiter les détenus. En dépit d'un accord de principe donné

ANGOLA

ANGOLA

TAMBIE

TAMBIE

ANGOLA

TAMBIE

TAMBIE

TAMBIE

ANGOLA

TAMBIE

Délégation / sous-délégation CICR

par l'ensemble des ministres concernés, aucune visite conforme aux critères du CICR n'a pu être effectuée.

Le CICR a continué d'administrer l'atelier orthopédique de Kabayale. En 1992, plus de 185 invalides ont été équipés d'appareils orthopédiques, alors que 151 prothèses et 179 orthèses ont été produites. Le coordinateur orthopédique en poste a en outre préparé la reprise du centre par l'organisation non gouvernementale SECADEV (Secours catholique et Développement), organisation non gouvernementale tchadienne. Des mesures ont été prises en vue de constituer des équipes d'urgence de la Société nationale, dont les volontaires ont suivi des cours de premiers secours. La Croix-Rouge tchadienne a en outre effectué une mission dans le domaine de l'assainissement à N'Djaména, avec le soutien du CICR.

GUINÉE ÉQUATORIALE

En 1992, le CICR a mené une série d'entretiens avec les autorités, au sujet des détenus de sécurité. En dépit de l'accord de principe obtenu du ministre de la Justice, l'accès aux lieux de détention a été refusé au CICR par le ministre de l'Intérieur. Par conséquent, aucune visite n'a eu lieu.

La coopération avec la Société nationale s'est poursuivie, en particulier dans les domaines de la formation des équipes de secours d'urgence et de la diffusion du droit international humanitaire.

ANGOLA

Après la signature, en mai 1991, de l'accord de Bicesse, qui a conduit à un cessez-le-feu et à l'élaboration d'un plan de paix pour mettre un terme à la guerre civile qui a ravagé l'Angola pendant 16 ans, le CICR a établi au début de 1992 un plan de cessation progressive de ses activités

Délégation régionale CICR

dans le pays. Toutefois, l'institution a continué de vérifier les libérations des détenus et de mener à bonne fin les divers programmes de secours.

Si la situation sociale et économique s'est progressivement améliorée avec le retour de la paix, la pleine application de l'accord de Bicesse s'est fait attendre, et des escarmouches violentes se sont produites sporadiquement sur le Planalto et dans les provinces du sud.

La campagne en vue des élections, fixées pour les 29 et 30 septembre sous la supervision des Nations Unies, a été relativement calme, mais des troubles ont éclaté lors de la publication des résultats. La situation n'a dès lors cessé de se dégrader, et des combats violents ont éclaté à Luanda à la fin du mois d'octobre. Des milliers de personnes ont été tuées ou blessées et un grand nombre de familles ont pris la fuite. Les troubles ont rapidement gagné Huambo et d'autres villes des provinces.

A la fin de 1992, tout a été fait pour ramener l'UNITA¹⁰ et le gouvernement à la table des négociations, afin d'empêcher que le pays ne plonge à nouveau dans une guerre totale.

Malgré des besoins humanitaires toujours plus importants, les organismes d'aide étrangers se sont retirés de la majeure partie du pays en raison du manque général de sécurité, et à la fin de l'année, la situation était devenue si dangereuse que même les groupes de surveillance des Nations Unies (UNAVEM) ne pouvaient rester sur le terrain.

Activités en faveur des détenus

L'accord de Bicesse stipule que tous les civils et militaires faits prisonniers suite au conflit doivent être relâchés, et confie au CICR la tâche de vérifier leur libération. Entre juillet 1991 et juillet 1992, le gouvernement a libéré 940 détenus en présence de délégués du CICR. A la date du 23 avril, le CICR avait visité la totalité des 24 prisons relevant de la responsabilité du

ministère de l'Intérieur, afin de s'assurer que les détenus de sécurité avaient bien été libérés. Les délégués avaient par ailleurs enregistré 3 142 prisonniers aux mains de l'UNITA, dont 723 souhaitaient regagner leur foyer. Ces derniers ont été dûment transportés jusqu'à Luanda, et le CICR les a aidés à regagner leur lieu d'origine. Les autres détenus ont été libérés sur place et ont reçu une assistance du CICR à titre d'aide à la réinsertion.

Le CICR a joué un rôle actif dans la seconde étape du processus de libération, à savoir le travail d'enquête sur des cas de personnes prétendument détenues par l'une ou l'autre partie, mais qui n'étaient pas apparues pendant la phase de libération. Le CICR a agi en qualité de conseiller auprès de représentants du gouvernement comme de l'UNITA désignés pour résoudre ce problème. A la fin de l'année, cependant, la majorité de ces cas demeuraient sans solution.

En août, des délégués du CICR ont visité six détenus de sécurité aux mains du gouvernement dans la province de Cabinda. Ils appartenaient au mouvement d'opposition FLEC¹¹, qui avait dernièrement lancé plusieurs attaques armées. C'était la première fois que le CICR se voyait accorder l'accès à cette catégorie de détenus.

A la suite des combats qui ont éclaté en octobre à Luanda, les délégués du CICR ont été autorisés à visiter des personnes détenues par les autorités angolaises en relation avec ces nouveaux épisodes de violence. A la fin de l'année, le CICR avait vu environ 900 membres et sympathisants de l'UNITA. Sur ce nombre, 340 ont été officiellement enregistrés comme détenus dans deux lieux de détention dépendant de l'ancienne police militaire, et 12 à l'hôpital

¹⁰ Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola

¹¹ Front de Libération de l'enclave de Cabinda

militaire. Le CICR leur a remis des vivres, une assistance médicale, et a proposé son service de recherche de personnes et d'échange de messages. En l'espace de deux mois, 1 200 messages environ ont été traités.

Activités en faveur de la population civile

Les opérations d'assistance du CICR en faveur des victimes du conflit vieux de 16 ans en Angola ont commencé en 1980. Au total, quelque 69 000 tonnes de secours ont été distribuées.

En décembre 1991, le CICR a entrepris ses dernières distributions sur le Planalto, pour aider quelque 660 000 civils à passer la période de transition entre deux récoltes, et leur a fourni des semences et des outils afin qu'ils puissent subvenir à leurs propres besoins. Cette opération de secours, qui comprenait la distribution de couvertures et de vêtements, s'est achevée en février 1992. Entre-temps, certains programmes médicaux et nutritionnels spécifiques, ainsi que des installations de logistique, étaient confiés à d'autres organismes d'aide. Le CICR a également apporté un appui logistique au programme de secours des Nations Unies dans sa phase initiale.

A la fin du mois de mars, la présence du CICR dans le pays avait été considérablement réduite. Six bureaux administrés par du personnel local demeuraient opérationnels, mais le personnel expatrié n'était plus présent, sauf à Luanda et à Huambo.

Activités médicales

Si la fin du conflit a signifié que le CICR pouvait transmettre bon nombre de ses activités médicales à d'autres organisations, elle n'a pas marqué pour autant la fin des activités de l'institution dans le domaine orthopédique. Etant donné le grand nombre d'invalides de guerre, le soutien aux deux centres de Kuito et de Huambo a été maintenu. En outre, trois

ateliers locaux de réparations ont été ouverts à Luena, Menongue et Lubango, afin d'éviter aux amputés d'avoir à effectuer des trajets longs et pénibles pour faire réparer leurs prothèses.

A la suite d'une mission d'évaluation dans le sud-est du pays, le CICR a fourni des outils et des matériaux de base à deux ateliers orthopédiques de l'UNITA, à Biongue et Kavaleka. Quatre techniciens locaux ont pu se perfectionner au centre orthopédique de Bomba Alta, à Huambo.

Pendant l'année, 382 invalides de guerre ont été équipés de prothèses, tandis que les ateliers ont produit 812 membres artificiels et 4 031 paires de béquilles.

Lorsque des combats violents ont éclaté à Luanda, le CICR a approvisionné les hôpitaux de la capitale en vivres et en matériel médical destinés aux patients et au personnel médical, afin de les aider à faire face aux besoins immédiats liés à l'afflux soudain de blessés. Par la suite, une assistance similaire a été accordée à des hôpitaux à Huambo, Lobito, Benguela et dans d'autres villes provinciales.

Diffusion

Au début de l'année, le CICR a organisé plusieurs séances de diffusion à l'intention d'officiers supérieurs récemment incorporés dans les nouvelles forces armées angolaises.

MOZAMBIQUE

Alors même que les pourparlers de paix entre le gouvernement mozambicain et le mouvement d'opposition RENAMO¹² permettaient d'espérer que la guerre civile qui faisait rage depuis 16 ans pourrait bientôt se conclure, le Mozambique a commencé à subir les effets de la grave sécheresse qui a frappé l'Afrique australe en

¹² Résistance nationale mozambicaine

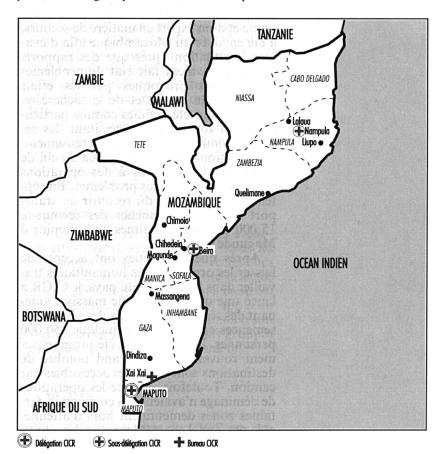
1992. Toutefois, la signature de l'accord de paix, au début du mois d'octobre, a permis à l'aide humanitaire, rendue nécessaire par la situation d'urgence généralisée, d'atteindre plus facilement la population touchée.

Pendant les premiers mois de l'année, et malgré les garanties, réitérées tant par le gouvernement mozambicain que par la RENAMO, les axes routiers de nombreuses régions sont restés bloqués, ou d'accès irrégulier. Le 12 mars, le CICR a soumis au gouvernement et à la RENAMO un mémorandum leur rappelant leurs obligations à l'égard de la population civile. En mai, un progrès important a été accompli: un convoi routier du CICR a pour la première fois pu traverser les lignes pour apporter des secours à des villages isolés par les combats dans la province de Sofala, durement frappée par la sécheresse.

Des représentants du CICR se sont rendus à plusieurs reprises à Rome, où se déroulaient les pourparlers de paix, afin de discuter de questions humanitaires avec le gouvernement et avec la RENAMO. Le délégué général s'est rendu à Maputo en mai pour débattre sur place des mêmes questions avec les autorités et avec des dirigeants de la RENAMO. Le 16 juillet, les parties ont signé une déclaration de principe concernant l'assistance humanitaire et ont accepté la création d'une commission spéciale chargée de la coordination des secours. Le lendemain, le directeur des Opérations, le délégué général et le chef de la division des Secours ont rencontré le dirigeant de la RENAMO, Afonso Dhlakama, à Genève, pour aborder les questions pratiques. Néanmoins, le plan d'action d'urgence du CICR n'a pu être appliqué que partiellement, en raison d'objections soulevées par les parties au sujet du libre usage des routes.

A la fin du mois de septembre, les parties ont accepté d'ouvrir toutes les routes aux convois humanitaires, permettant ainsi au CICR de lancer une opération de secours de grande envergure par voie de terre. Les Nations Unies, qui à l'instar du CICR sont membre à part entière de la commission humanitaire, ont progressivement mis en œuvre un programme d'assistance dans des zones à forte densité de population, tandis que le CICR concentrait ses efforts sur les régions isolées.

Conformément aux termes de l'accord de paix, le gouvernement italien a organisé à Rome, les 15 et 16 décembre, une conférence des organisations et pays donateurs. Dans son allocution liminaire, le CICR, invité en qualité d'observateur, a appelé la communauté internationale à un effort concerté pour appuyer le processus de paix, et souligné que l'aide était désespéré-



ment nécessaire dans la quasi-totalité du pays pour atteindre la paix et la stabilité.

Activités en faveur de la population civile

La situation de la population civile affectée par le conflit, ainsi que la grave sécheresse, ont été des sujets de grande préoccupation pour le CICR, jusqu'au moment où les parties ont accepté d'accorder le libre accès à toutes les régions pour l'assistance humanitaire (dès la fin du mois de septembre). Avant cette date, les délégués du CICR avaient pu aider des civils au seuil de la famine dans des zones comme Magunde, Dindiza, Chihedeia et Liupo, mais sans suivi régulier.

Au mois de juin, une équipe du CICR composée d'un nutritionniste, d'un agronome et d'un expert en matière de secours, a été envoyée au Mozambique afin d'évaluer la situation après que des rapports alarmants avaient fait état de problèmes nutritionnels provoqués par les effets conjugués du conflit et de la sécheresse. Six zones ont été définies comme particulièrement touchées et nécessitant des seimmédiats. Malheureusement, l'application du plan d'urgence a subi de nombreux retards, dus à des opérations militaires et à d'autres problèmes. En septembre, le CICR a dû recourir au transport aérien pour amener des secours à 15 000 personnes victimes de la famine à Magunde (Sofala).

Après que les parties ont accepté de laisser les organisations humanitaires travailler dans l'ensemble du pays, le CICR a lancé une opération d'aide massive, amenant des secours, y compris des vivres, des semences et des outils, à quelque 350 000 personnes. Les routes ont été progressivement rouvertes et un grand nombre de destinations sont devenues accessibles par camion. Toutefois, comme les opérations de déminage n'avaient pas commencé, certaines zones demeuraient hors d'atteinte, et le personnel comme les véhicules, continuaient à courir des risques. En outre,

bien que le conflit fût officiellement terminé, des incidents isolés ont continué de se produire.En 1992, le CICR a distribué au total environ 7 000 tonnes de secours (contre 1 200 en 1991).

Activités médicales

Le CICR a poursuivi en 1992 ses programmes d'assistance médicale dans les zones contrôlées par le gouvernement, mais les priorités ont été redéfinies au mois de mars, lorsqu'une équipe médicale supplémentaire a entamé un programme, destiné à remettre en état des établissements sanitaires locaux détruits par le conflit et à former du personnel mozambicain. Entre mars et juin, l'équipe a été basée à Massangena (province de Gaza), pour ensuite se déplacer à Lalaua (province de Nampula).

Dans les zones tenues par la RE-NAMO, le programme du CICR, lancé en 1991, visant à mettre en place des infrastructures médicales de base, s'est révélé être un succès, et le personnel local a pu bénéficier de la formation dispensée. Un réseau de centres pouvant servir d'appui aux 50 postes de santé locaux supervisés par le CICR a été établi. Dès le mois de mai, des programmes de vaccination ont été lancés dans la province de Sofala à l'intention de quelque 7 000 enfants de moins de cinq ans et femmes en âge de procréer. Il était prévu d'étendre ces programmes à d'autres provinces en 1993.

En novembre, un coordinateur du CICR en matière d'orthopédie s'est rendu au Mozambique pour évaluer le travail accompli dans les quatre ateliers orthopédiques (Beira, Maputo, Quelimane et Nampula). Les volumes de production étaient bons, puisqu'à la fin de l'année 1 027 prothèses avaient été fabriquées et 436 nouveaux patients équipés de membres artificiels. Les 20 techniciens mozambicains formés par le CICR devaient achever leur formation au début de 1993.

En outre, le CICR a fourni au ministère de la Santé ainsi qu'à d'autres organismes gouvernementaux une aide pour remettre en état des puits, construire des latrines et mener une campagne de sensibilisation à l'hygiène. Les équipes d'assainissement du CICR ont également creusé et restauré des puits pour fournir de l'eau potable aux communautés vivant dans des zones isolées.

Activités en faveur des détenus

Comme les années précédentes, le CICR a effectué des visites aux personnes détenues dans les établissements dépendant du ministère de la Justice et du ministère de l'Intérieur.

Cinquante-trois visites complètes ont été effectuées dans 27 lieux de détention hébergeant 362 détenus; 154 personnes ont été vues pour la première fois en 1992. Des articles personnels (tels que vêtements, couvertures et articles d'hygiène) ont été distribués dans les prisons visitées, et un ingénieur sanitaire du CICR a amélioré l'adduction d'eau et les installations sanitaires.

Conformément à l'accord de paix, le parlement mozambicain a décrété l'amnistie des détenus de sécurité. A la fin de l'année, 400 d'entre eux avaient été libérés, en présence de délégués du CICR chargés de superviser leur libération. Le CICR a assuré le retour des détenus libérés dans leurs foyers et leur a fourni une assistance de base. Le 31 décembre, le CICR s'est entretenu avec le procureur général au sujet des détenus qui n'avaient pas bénéficié de l'amnistie.

Après une réunion avec le ministre de la Défense, le lieutenant-colonel Alberto Chipande, le 30 janvier 1992, les délégués du CICR avaient obtenu l'accès à des listes de personnes détenues à titre temporaire par les services de contre-espionnage mozambicains. Dès février, le CICR a entrepris des visites dans des casernes de province où des personnes étaient détenues à ce titre, pour y consulter les registres à des fins de protection.

Le CICR n'a reçu aucune information au sujet de personnes détenues par la RENAMO.

Agence de recherches

Le réseau de recherches de personnes et d'échange de messages, créé en 1991, a traité 16 183 messages en 1992.

Dès le mois de mai, les délégués qui ont rencontré des représentants de la RENAMO sur le terrain, ont pu leur remettre des listes et recevoir des réponses aux demandes de recherches. Vers la fin de l'année, les délégués se sont attelés à la tâche difficile consistant à retrouver les parents des enfants séparés de leur famille par le conflit. La RENAMO a transmis au CICR les noms de plusieurs centaines d'enfants dans cette situation, vivant dans des zones isolées, et à la fin de l'année, plus de 150 jeunes avaient été réunis avec leurs proches.

En ce qui concerne les Mozambicains qui se sont vu refuser le statut de réfugié au Zimbabwe pour raisons de sécurité, le CICR a effectué plusieurs missions à la frontière pour enregistrer et interroger les personnes refoulées (voir aussi sous Zimbabwe). Ces activités ont permis aux délégués basés au Mozambique de suivre la situation des réfugiés.

Coopération avec la Société nationale

La Croix-Rouge mozambicaine a coopéré étroitement avec le CICR dans les programmes de secours et de recherches en faveur de la population civile affectée par le conflit dans les zones sous contrôle gouvernemental. En outre, avec l'appui du CICR, la Société nationale a poursuivi son programme en faveur de certains groupes vulnérables (cas sociaux, notamment).

NAMIBIE

En 1992, les activités du CICR en Namibie se sont orientées presque exclusive-

ment sur la recherche de personnes disparues. La délégation a été fermée à la fin du mois de juin, seul le bureau de l'Agence de recherches restant ouvert à Windhoek, sous la responsabilité de la délégation régionale de Harare.

En novembre 1990, l'Assemblée nationale namibienne avait approuvé une motion demandant l'aide du CICR pour retrouver des personnes disparues au cours de la guerre d'indépendance.

Au mois de juin 1991, les procédures de travail du CICR avaient été acceptées, et le gouvernement namibien s'était engagé à obtenir la coopération des gouvernements de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana et de la Zambie. En décembre 1991, le CICR avait remis une première liste de 100 cas à l'officier de liaison nommé par la SWAPO¹³, et en janvier 1992 le CICR a présenté son premier rapport trimestriel sur les progrès accomplis dans la recherche de personnes disparues.

En avril, le CICR a lancé un appel public, invitant toutes les familles souhaitant retrouver des parents disparus à prendre contact avec sa délégation. En l'espace de trois mois, 1 730 demandes de recherches ont été réunies par le CICR, tant à Windhoek qu'à l'extérieur de la capitale. Le 27 novembre, le délégué régional s'est rendu en Namibie pour faire rapport au premier ministre, Hage Geingob, et pour informer les autorités que le CICR jugeait son rôle d'intermédiaire entre les familles des disparus et les parties concernées comme terminé, toutes les personnes souhaitant retrouver un disparu ayant eu le temps de s'annoncer.

Au total, le CICR a reçu 2 184 demandes de recherches, dont 34 concernaient l'ancienne administration sud-africaine en Namibie, et le reste la SWAPO. A la fin de l'année, la SWAPO avait remis 306 réponses à transmettre aux familles. Il a été décidé que dès 1993, les parties feraient parvenir directement toute information nouvelle aux personnes ayant formulé

la demande. Le CICR envisagait de présenter en avril 1993 un rapport final résumant l'ensemble du processus au premier ministre namibien.

AFRIQUE DU SUD

Alors que le gouvernement sud-africain poursuivait son programme de réforme politique, et que l'apartheid était officiellement abandonné, la violence a continué à ravager les «townships». La tension a été particulièrement vive entre les personnes associées à divers mouvements politiques, en particulier l'ANC¹⁴ et l'Inkatha, mais également entre les forces de sécurité et les sympathisants d'autres partis politiques et entre les diverses communautés.

Malgré la formation de comités locaux de règlement des différends à l'échelon régional et local, la violence à caractère politique a continué de faire de nombreuses victimes. C'est en juin et en septembre que la situation a été la plus tendue : quelque 70 personnes ont perdu la vie au cours de ces deux mois, rien qu'à Boipatong et Bisho. Au cours du premier semestre, plus de 1 800 personnes sont mortes victimes d'actes de violence intercommunautaire et de la répression, dont 90% dans les régions du Natal et du Reef. Dans un tel contexte, la tâche du CICR a consisté à apporter protection et assistance aux victimes des troubles.

En ce qui concerne les personnes détenues pour raisons de sécurité et en rapport avec les troubles, un grand pas en avant a été accompli lorsque le gouvernement sud-africain a accordé au CICR l'accès aux prisonniers jugés et aux personnes placées en détention préventive. L'accord a été signé le 8 juillet par le ministère du

¹³ South West Africa People's Organization

¹⁴ African National Congress

Service correctionnel et le CICR. Le 2 octobre, le ministère de la Loi et de l'Ordre et la police sud-africaine ont à leur tour accordé au CICR l'autorisation d'effectuer des visites sans préavis dans les postes de police.

Le CICR a poursuivi ses négociations avec l'ANC afin de pouvoir visiter les personnes détenues par le mouvement. Bien que l'ANC ait déclaré le 10 juin que le CICR pouvait visiter les camps placés sous son contrôle en dehors du pays, les délégués n'ont pas pu procéder à ces visites, l'ANC ayant annoncé par la suite que toutes les personnes détenues avaient été relâchées.

Activités en faveur des détenus

Le 17 février, le directeur adjoint des Opérations s'est rendu à Pretoria, où il a été reçu par le ministre de la Loi et de l'Ordre, Hernus Kriel, qui l'a informé que les autorités sud-africaines accorderaient au CICR l'accès sans restriction aux détenus de sécurité et aux personnes détenues en rapport avec les troubles, y compris les détenus condamnés en vertu de la section 29 de l'«*Internal Security Act*», dans des postes de police du pays entier.

Les visites aux postes de police ont finalement commencé le 22 octobre, et à la fin de l'année le CICR avait visité 51 d'entre eux, dont certains à plusieurs reprises, dans diverses parties du pays. En novembre et en décembre, les délégués ont discuté des premières observations du CICR avec les autorités détentrices.

Auparavant, et en application de l'accord signé avec le ministère du Service correctionnel le 8 juillet, le CICR avait commencé à visiter les prisons sud-africaines. Après trois visites à Port Elizabeth, le CICR a décidé de retarder le programme jusqu'au début de 1993, les autorités ayant pris la décision de libérer les personnes détenues pour des raisons de sécurité ou pour des actes liés aux troubles. Le 28 septembre, 148 d'entre elles ont en effet été libérées, puis, 42 autres en novembre.

Les délégués ont continué à effectuer des visites dans les postes de police et les prisons au Bophuthatswana et au Kwazulu, sur la base des autorisations données en 1991, et ont dûment présenté leurs conclusions. Le 24 février, le ministère de la Police du Transkei a accordé au CICR l'autorisation de visiter les détenus de sécurité. Toutefois, dans la pratique, les visites n'ont pu réellement commencer qu'à partir du 3 juillet. Une autorisation similaire a été accordée par les autorités du Ciskei le 18 mars. Au total, le CICR a effectué 175 visites dans 77 postes de police et huit prisons dans les «homelands».

Activités en faveur de la population civile et des réfugiés

Le CICR a continué en 1992 de fournir une assistance aux victimes de la violence (personnes déplacées, familles dont le soutien a été tué ou emprisonné, personnes ayant perdu leur logis, etc.) Cette aide, touchant essentiellement les régions du Natal et du Reef, a été menée conjointement avec la Croix-Rouge sud-africaine, le CICR n'intervenant seul que dans les régions où la Société nationale n'était pas opérationnelle. Des articles de secours, sous forme de colis de vivres, couvertures et autres biens de première nécessité, ont été distribués dans ce cadre à environ 38 000 personnes; les familles des victimes ont également bénéficié d'une aide pour couvrir les frais funéraires. La Croix-Rouge sud-africaine et le CICR ont par ailleurs organisé des cours de premiers secours dans les «townships».

En outre, le CICR a distribué des bons de transport aux familles souhaitant rendre visite à des parents emprisonnés, et les personnes libérées ont reçu une aide financière à titre d'aide à la réinsertion. Le 17 juin, 49 personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées dans le «township» de Boipatong. Le CICR et la Croix-Rouge locale ont apporté une assistance

immédiate aux victimes. En septembre, après les incidents meurtriers de Bisho, les opérations de secours ont été élargies à la région de Eastern Cape/Border/Ciskei. Les équipes de secours d'urgence de la Croix-Rouge sont venues en aide aux blessés. Lors de la cérémonie funéraire des victimes, le personnel de la Croix-Rouge a installé des postes de premiers secours qui ont soigné quelque 700 personnes souffrant de blessures mineures. Cette mesure s'inscrivait dans la politique du CICR et de la Société nationale, consistant à renforcer la présence de la Croix-Rouge en matière de premiers secours lors d'événements risquant de déboucher sur des épisodes violents.

L'ANC a fait don d'une somme d'argent considérable au CICR pour ses activités d'aide aux victimes, et le gouvernement sud-africain a donné plusieurs millions de rand à la Société nationale pour son assistance aux communautés affectées par la violence et la sécheresse.

Le CICR a aussi continué de venir en aide aux réfugiés mozambicains fuyant le conflit dans leur pays et entrant en Afrique du Sud par les «homelands» du Gazankulu et du Kangwane. Ils ont reçu des secours matériels (couvertures, savon et batteries de cuisine) durant les trois premiers mois suivant leur arrivée. Après la signature de l'accord de paix au Mozambique, le nombre de nouveaux réfugiés passant la frontière a fortement baissé en octobre et en novembre, alors que jusque-là, ils étaient en moyenne environ 2 200 par mois.

Au total, l'assistance alimentaire et matérielle du CICR remise aux victimes sudafricaines de la violence et aux réfugiés mozambicains a atteint 373 tonnes.

Agence de recherches

L'Agence de recherches du CICR en Afrique du Sud a essentiellement travaillé au rétablissement des liens familiaux entre les réfugiés mozambicains et leurs familles restées au Mozambique. En 1992, 1 286 messages ont été échangés.

Coopération avec la Société nationale

Outre la coopération avec la Croix-Rouge sud-africaine en matière d'assistance aux victimes de la violence, le CICR et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont continué à jouer un rôle actif dans la restructuration de la Société nationale. Ces efforts ont conduit, le 28 septembre, à l'adoption d'une nouvelle constitution et à l'élection d'un nouveau comité exécutif national, ouvrant la voie à des réformes fondamentales que le CICR aidera à mettre en œuvre.

Diffusion

Une bande dessinée sur les principes humanitaires de base et les activités de la Croix-Rouge a été réalisée en afrikaans, anglais, xhosa, zoulou et sotho, afin d'encourager la tolérance et les relations pacifiques entre les diverses communautés. Préparée de concert avec la Croix-Rouge sud-africaine, elle a été tirée à 100 000 exemplaires environ.

HARARE Délégation régionale

(Botswana, Lesotho, Malawi, Namibie $[d\grave{e}s\ le\ l^{er}\ juillet]$, Swaziland, Zambie, Zimbabwe)

Outre les visites dans les prisons au Malawi, la délégation régionale s'est concentrée sur les problèmes concernant les réfugiés mozambicains qui avaient cherché refuge au Zimbabwe, en Zambie, au Malawi et au Swaziland. Les activités de recherches et d'échange de messages, en particulier, ont représenté un travail considérable pour les délégués du CICR, comme pour les Sociétés nationales des pays concernés. Au seul Malawi, il s'est agi de permettre à plus d'un million de réfugiés de tenter de retrouver des parents disparus et, pour ceux dont on savait où ils se trouvaient, de maintenir le contact. Au total, près de 17 000 messages concernant les réfugiés mozambicains ont été traités dans les pays couverts par la délégation régionale. Les salaires du personnel de l'Agence de la Société nationale employé pour ce programme ont été payés par le CICR.

Après la signature de l'accord de paix par les autorités mozambicaines et la RENAMO, l'afflux de réfugiés s'est considérablement ralenti, cessant même totalement dans certaines régions.

La délégation régionale de Harare a repris la responsabilité des activités du CICR en Namibie dès le 1er juillet, au moment de la fermeture de la délégation à Windhoek (voir aussi sous *Namibie*).

Dans le courant de l'année, le délégué du CICR spécialisé dans la préparation aux situations d'urgence s'est rendu au Lesotho, au Botswana et en Zambie pour améliorer la capacité d'intervention des Sociétés nationales en cas de catastrophe.

La délégation régionale a organisé plusieurs séances de diffusion dans des écoles et des centres de formation militaires au Zimbabwe, au Swaziland, au Malawi, en Zambie et au Botswana. Les délégués ont également participé à un séminaire sur le droit international humanitaire, les droits de l'homme et la paix, organisé à l'intention de hauts fonctionnaires et de représentants des forces armées au Lesotho. La manifestation a été ouverte par le roi du Lesotho et présidée par la Croix-Rouge du Lesotho.

L'Institut Henry-Dunant a organisé un atelier international destiné aux cadres des services pénitentiaires à Harare.

MALAWI

Au mois de mai, un développement positif s'est produit au Malawi, avec l'accord conclu entre le gouvernement et le CICR, autorisant les délégués à effectuer des visites dans les prisons du pays, pour la première fois depuis 1969. Une équipe du CICR a entamé celles-ci le 3 août et, à la fin de l'année, elle avait enregistré 315 prisonniers détenus pour raisons de sécurité ou en relation avec des faits survenus pendant des troubles. A la fin du mois de septembre, les délégués ont eu de premiers entretiens avec les autorités du Malawi au sujet des conditions régnant dans les prisons qu'ils avaient visitées. Dix-huit des 27 prisons du pays avaient été visitées à la fin de l'année, et des visites de suivi avaient été effectuées dans la majorité d'entre elles.

Vers la fin de 1992, le CICR a entamé un programme d'assistance limité dans les prisons (articles d'hygiène, couvertures, articles de loisirs, trousses de premiers secours, etc.) L'institution prévoyait d'envoyer un spécialiste des questions d'assainissement d'eau pour évaluer les besoins et concevoir des moyens d'améliorer la situation.

ZAMBIE

Le nombre de personnes cherchant à échapper aux combats au Mozambique et à trouver refuge en Zambie a connu une forte augmentation en juillet, pour décroître au cours des mois suivants. La Zambie a également accordé l'asile à des réfugiés d'Angola qui, à l'instar des Mozambicains, ont eu tendance à s'installer dans des villages et des villes plutôt que dans des camps. Le CICR et la Société nationale ont continué de fournir une assistance et des services de recherches aux réfugiés.

En outre, la Croix-Rouge zambienne et le CICR ont aidé des Zambiens qui avaient fui des régions isolées du Mozambique à se réinstaller dans leur pays d'origine.

Le délégué régional s'est rendu à Lusaka en mars et s'est entretenu avec les ministres des Affaires étrangères, de la Justice et de l'Intérieur. Il a été question, entre autres, de l'adhésion aux Protocoles additionnels.

ZIMBABWE

A la suite d'une demande, formulée en février 1991 par le gouvernement de Harare, le CICR et la Croix-Rouge du Zimbabwe ont continué de suivre la situation des réfugiés mozambicains nouvellement arrivés sur la frontière, de les enregistrer et leur fournir des vivres. A la fin de l'année, on comptait environ 130 000 réfugiés mozambicains au Zimbabwe. En 1992, le CICR a monté des hôpitaux sous tente et construit des fosses d'aisance dans les centres de transit situés sur la frontière. Comme les années précédentes, les délégués ont organisé le transport des réfugiés des postes de police et des camps militaires de la frontière vers des zones d'installation administrées par le HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés). Dans celles-ci, la Société nationale a mis sur pied, avec l'aide du CICR, cinq bureaux de recherches.

Enfin, le CICR a été autorisé à s'entretenir avec les demandeurs d'asile refoulés vers le Mozambique pour raisons de sécurité. La délégation de Maputo a été informée de ces cas et s'est efforcée de maintenir le contact avec ces personnes.

BURUNDI

Au mois de mars, une nouvelle constitution, introduisant le pluralisme politique, a été adoptée. La tension politique dans le pays n'est cependant pas retombée tout de suite.

Les activités du CICR au Burundi ont été effectuées par une petite équipe basée à Bujumbura, avec un appui occasionnel des délégations voisines ou du siège. Il s'est agi avant tout de visites aux détenus de sécurité et de soutien à la Société nationale, afin d'améliorer sa capacité à réagir aux situations d'urgence.

Le 17 janvier, puis une nouvelle fois un mois plus tard, des représentants du CICR ont été reçus par le premier ministre, Adrien Sibomana. Les discussions ont porté notamment sur l'adhésion aux Protocoles additionnels; à la fin de l'année, le processus de ratification était en cours. Des réunions ont également eu lieu à ce sujet avec le ministre des Affaires étrangères, et avec les ministres de la Justice, de la Santé et de l'Intérieur, sur des questions relatives à la détention.

Les visites régulières de lieux de détention placés sous la responsabilité du ministère de la Justice, de la brigade des enquêtes spéciales et des forces de police, se sont poursuivies. En janvier, les délégués ont été autorisés pour la première fois à visiter les prisons de sécurité de l'Etat. Trois visites générales à l'ensemble des lieux de détention ont été effectuées en mai, juillet et novembre, et les autorités ont été dûment informées des conclusions du CICR, en particulier à l'égard des conditions de vie des détenus. Au total, les délégués ont rencontré 1 075 détenus de sécurité. Le CICR a amélioré l'adduction d'eau et les systèmes d'assainissement dans plusieurs lieux de détention, et deux puits ont été forés à la prison de Rumonge.

Après la tentative de coup d'Etat du 3 mars, le CICR a visité 166 membres des forces armées et quatre civils, arrêtés en relation avec ces événements. Un mois plus tard, lorsque des affrontements ont opposé l'armée à des unités de l'opposition, près de Cibikote, les délégués ont visité une trentaine de personnes retenues dans deux lieux de détention locaux.

En janvier, le CICR a participé au rapatriement de quelque 230 Rwandais qui avaient cherché refuge à leur ambassade à Bujumbura. Les délégués les ont enregistrés au Burundi, et ont vérifié leur identité lors de leur arrivée au Rwanda. Afin d'aider la Société nationale à renforcer sa capacité opérationnelle, deux cours de premiers secours ont été organisés en mars

et en juin. En outre, un cours de droit international humanitaire mis sur pied en juin par le CICR, a réuni 35 officiers militaires supérieurs.

ÉRYTHRÉE

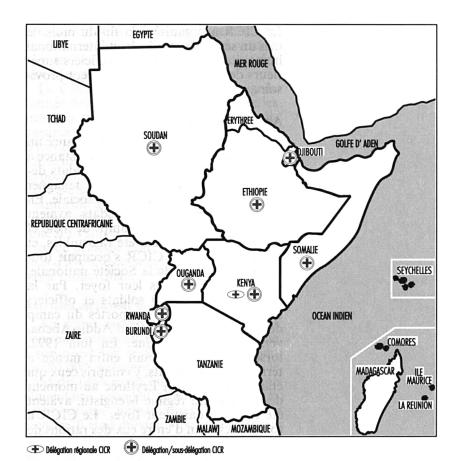
Le chef de la délégation du CICR à Addis-Abeba s'est rendu à Asmara à plusieurs reprises au cours du premier semestre, pour des entretiens de haut niveau avec les autorités.

Dès le mois de juillet, un délégué était en poste à Asmara. Il a notamment établi un dialogue régulier avec le gouvernement provisoire de l'Erythrée, afin que le CICR puisse mener les activités traditionnelles définies par son mandat, telles que le soutien à la Société nationale et les visites de lieux de détention. En novembre, le CICR a dû, pour des raisons opérationnelles, rappeler son délégué, mais les contacts ont été maintenus avec le représentant des autorités érythréennes à Addis-Abeba.

Tout au long de l'année, le CICR a apporté un appui considérable à la Croix-Rouge érythréenne, en l'approvisionnant en matériel médical pour ses activités de premiers secours, et en l'aidant à mettre sur pied son service d'ambulances. En outre, deux techniciens expatriés du CICR ont travaillé dans le centre orthopédique d'Asmara, qui a également bénéficié d'une assistance matérielle. A la fin du mois de juillet, un accord a été signé avec le secrétaire aux Affaires sociales du gouvernement provisoire, afin de garantir la poursuite de la production de l'atelier d'Asmara.

ÉTHIOPIE

Au début de l'année, la démobilisation des forces armées de l'ancien gouvernement était toujours en cours, et le CICR



continuait de participer au processus. Parallèlement, le gouvernement organisait le rapatriement de dizaines de milliers de réfugiés.

A la suite d'un accord passé avec le gouvernement éthiopien provisoire en décembre 1991, les délégués du CICR ont commencé en février à visiter les détenus de sécurité dans l'ensemble du pays. Cette activité devait bientôt devenir la tâche principale du CICR en Ethiopie, avec l'arrestation de milliers de personnes, pour l'essentiel en rapport avec le soulèvement du Front de libération Oromo (OLF). Celui-ci avait conduit à des affrontements avec des unités du gouvernement provisoire, lors des élections du mois de juin.

Le CICR a organisé à la fin du mois de mai un séminaire sur le droit international humanitaire à l'intention d'officiers supérieurs de l'armée du gouvernement provisoire.

Activités en faveur des ex-soldats

Le 14 juin 1991, le CICR avait lancé un programme de protection et d'assistance à grande échelle, pour aider les soldats dé-mobilisés de l'ancien régime à regagner leur foyer et à réintégrer la vie sociale. En décembre 1991, les ex-soldats avaient commencé à quitter les camps de Tole et d'Hurso, où ils avaient été rassemblés, et en janvier 1992 le CICR s'occupait toujours, avec l'aide de la Société nationale, de les ramener dans leur foyer. Par la suite, quelque 5 800 soldats et officiers handicapés ont été transportés du camp de Tatek, à proximité d'Addis-Abeba, vers leur lieu d'origine. En juin 1992, lorsque l'opération était enfin menée à terme, 248 568 soldats, y compris ceux qui étaient en poste en Erythrée au moment de la chute du régime Mengistu, avaient été ramenés dans leur foyer. Le CICR a fourni à chacun d'entre eux des rations de vivres et d'autres articles d'assistance pendant les cinq mois suivant leur retour. Au total, 36 000 tonnes de secours ont été distribuées par l'intermédiaire de la Croix-Rouge éthiopienne.

Activités en faveur des détenus

Les visites aux prisonniers, détenus pour des raisons de sécurité d'Etat ou pour leurs relations avec l'ancien gouvernement, ont commencé à Addis-Abeba le 3 février.

Au mois de mars, les délégués ont visité les lieux de détention situés hors de la capitale. Dans le sud du pays, ils ont rencontré plusieurs centaines de détenus de sécurité membres du mouvement OLF. Au mois de juin, suite à un fort regain de tension, l'OLF se retirait du gouvernement provisoire. Des milliers de sympathi-

sants et de combattants de l'OLF ont été arrêtés et enfermés dans trois camps militaires et d'autres lieux de détention. A la fin de l'année, ils étaient entre 12 000 et 14 000 à être détenus, mais le gouvernement provisoire a annoncé que la majeure partie d'entre eux seraient libérés à brève échéance. (N.B. Ils ont en effet été libérés en mars 1993.) Entre-temps, les délégués ont poursuivi leurs visites à d'autres détenus de sécurité dans des prisons et des postes de police de tout le pays.

Au total, le CICR à effectué 50 visites dans 42 lieux de détention et remis du matériel médical lorsque nécessaire. Les services de recherches traditionnels ont été offerts, et à la fin de l'année, 965 messages familiaux environ avaient été traités.

Activités médicales

Outre les activités de routine du CICR dans le cadre de ses visites de lieux de détention, l'institution a poursuivi ses activités à l'atelier orthopédique de Debré Zeit et au centre de prothèses et d'orthopédie d'Addis-Abeba. Le CICR a également continué de fournir un appui aux centres orthopédiques de Dessié et de Harrar, par l'intermédiaire du centre d'Addis-Abeba. Un nouvel atelier orthopédique a été créé à Mekele, pour traiter un millier d'amputés dans le Tigré. Ouvert en septembre, il a atteint en novembre sa capacité de production maximale de 40 prothèses par mois.

En septembre, un séminaire orthopédique de deux semaines s'est déroulé à Addis-Abeba. Il a réuni des représentants d'ateliers orthopédiques soutenus par le CICR en Afrique, ainsi que des techniciens du siège.

En outre, le CICR a fourni des médicaments essentiels à des hôpitaux gouvernementaux, des centres de santé et des branches de la Société nationale. Cette dernière a également reçu du matériel médical de base et des fournitures de premiers secours.

En collaboration avec la Croix-Rouge éthiopienne, le CICR a fourni une assistance à quelque 1 300 familles des hauts plateaux de la province du Harrarge, qui avaient quitté leurs villages en raison de la sécheresse et des problèmes de sécurité. Du matériel médical a été remis aux établissements sanitaires locaux pour satisfaire les demandes supplémentaires. Lorsque les familles ont regagné leur foyer deux mois plus tard, en octobre, le CICR leur a fourni des outils et des ustensiles de cuisine.

RWANDA

Au cours des sept premiers mois de 1992, la situation dans le nord du pays s'est considérablement dégradée, à mesure que s'intensifiaient les combats entre le FPR¹⁵ et l'armée rwandaise. Le nombre de personnes déplacées n'a cessé de croître, et au mois de juillet 350 000 Rwandais environ étaient devenus complètement dépendants de l'assistance alimentaire extérieure, car les mauvaises conditions de sécurité les empêchaient de vivre et de travailler sur leur terre. Les pourparlers de paix entamés en juin ont conduit à un cessez-le-feu, entré en vigueur le 31 juillet. Bien qu'il ait été généralement respecté jusqu'à la fin de l'année, des combats sporadiques se sont poursuivis et le déminage n'a pas été effectué. Les familles déplacées ont, pour la plupart, préféré ne pas regagner leur village.

Dans le sud, des troubles ont à nouveau éclaté entre les Tutsis et les Hutus, contraignant des milliers de personnes à quitter leur foyer, et provoquant des centaines d'arrestations.

Pour le CICR, cette situation a entraîné un renforcement des activités de protection et d'assistance en faveur de la population civile, ainsi qu'un accroissement du nombre de détenus de sécurité à visiter, dans les lieux de détention de Kigali et des villes des provinces.

Le CICR a maintenu tout au long de l'année des contacts à haut niveau avec les autorités rwandaises, ainsi qu'avec les dirigeants et les représentants du FPR en Europe et sur le terrain. Tant l'emblème que le mandat du CICR ont en général été respectés. Le 22 octobre, le président du FPR a été reçu au siège de l'institution. Il a confirmé que son mouvement acceptait que le CICR conduise ses activités dans la zone sous son contrôle, et a donné son accord de principe pour permettre aux délégués d'avoir accès aux personnes détenues par le mouvement.

Activités en faveur de la population civile

Au début de l'année, le CICR espérait pouvoir progressivement mettre un terme à son opération d'assistance qui touchait les 80 000 personnes déplacées dans le nord du pays, pour laisser le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organisations humanitaires fournir des secours. Il était prévu qu'ils seraient distribués par la Croix-Rouge rwandaise, sous supervision CICR. Toutefois, le nombre de personnes déplacées s'est régulièrement accru, pour atteindre 350 000 âmes en juillet.

Le programme d'assistance prévu n'a pas suffi pour faire face à l'explosion du nombre de personnes à aider, en dépit de réévaluations régulières. Les besoins croissants de secours sont devenus de plus en plus difficiles à satisfaire, les marchés locaux ne parvenant plus à suivre la demande. Cela signifiait également que, ni les personnes déplacées, ni les résidents locaux ne pouvaient acheter des vivres pour compléter les distributions. Dans le même temps, les convois de secours rencontraient des difficultés et ne parvenaient pas toujours à gagner les camps avant l'épuisement des rations.

¹⁵ Front patriotique rwandais

Suite à des rapports faisant état d'une détérioration des conditions, un nutritionniste du siège du CICR a été envoyé au Rwanda en novembre pour réévaluer la situation. Le nombre de personnes déplacées n'avait pas augmenté depuis la fin du mois de juillet (350 000), mais le pourcentage de cas de malnutrition parmi les enfants était élevé. Une opération d'urgence a donc été lancée, et le CICR a une fois de plus fourni et transporté des vivres pour compléter les secours fournis par le PAM et divers pays donateurs. Afin de hâter l'arrivée des secours, des négociations ont été entamées avec le FPR et le gouvernement, dans le but de permettre aux marchandises de pénétrer directement dans les zones affectées, depuis l'Ouganda où il était possible d'acheter des quantités importantes de vivres. La frontière était fermée depuis plus de deux ans, mais à la fin du mois de décembre un premier convoi a recu l'autorisation de la franchir.

Outre la surveillance des besoins des personnes déplacées et l'organisation des opérations de secours, les délégués du CICR ont pris note d'allégations de violences et de mauvais traitements à l'encontre de la population civile, afin de soumettre ces cas aux parties concernées et d'appeler à un meilleur respect du droit international humanitaire. Le premier rapport a été remis au chef d'état-major de l'armée le 29 juillet.

Lorsque des combats ont éclaté entre les Tutsis et les Hutus, dans le sud du pays en mars, le CICR a immédiatement effectué une mission dans la région de Bugeles pour évaluer besoins coordonner les activités de secours. Les équipes d'urgence de la Société nationale ont aidé à distribuer des secours à quelque 12 000 personnes déplacées. Les délégués du CICR ont aussi rendu visite aux personnes arrêtées en relation avec les troubles (voir plus bas). En septembre, des affrontements violents dans les régions de Kibuye et de Cyangugu, entre les mêmes groupes rivaux, ont contraint 4 000 personnes environ à fuir leur domicile. Une distribution de vivres, organisée par le CICR, a été effectuée par l'équipe de la Croix-Rouge locale.

Le 28 mai, une manifestation à Kigali a donné lieu à des émeutes qui ont fait une vingtaine de morts et un grand nombre de blessés. Les équipes de premiers secours de la Société nationale ont aidé à l'évacuation des blessés. Peu après, des émeutes éclataient dans les rues de Ruhengeri et de Gisenyi, faisant de nouvelles victimes. Le CICR a fourni aux hôpitaux locaux du matériel médical d'urgence et a visité les détenus (voir ci-dessous).

Activités en faveur des détenus

Depuis les troubles de novembre 1990, les délégués du CICR ont été autorisés à visiter les personnes détenues dans les prisons du Rwanda, en rapport avec ces événements. A la fin de 1991, une amnistie avait été prononcée et la majorité des détenus de sécurité libérés. En 1992, deux visites générales ont été effectuées. Vingt prisons (ministère de la Justice) et dix casernes (ministère de la Défense) ont été visitées. Des visites de suivi fréquentes ont été faites, et les conclusions du CICR ont été dûment transmises au premier ministre, D. Nsengiyaremye, et au ministre de la Justice, M. Ngirumpatse. Les délégués ont rencontré au total 1 799 détenus de sécurité. Ils n'ont cependant pas obtenu l'accès aux quatre camps militaires, en dépit d'un accord de principe en ce sens.

Le 20 février, le président et le vice-président du CICR ont accueilli M. Ngirumpatse au siège de l'institution. Les discussions ont porté, entre autres, sur la libération des combattants du FPR détenus à Kigali. Le CICR les a régulièrement visités, et, après leur libération en juillet, il leur a fourni des articles de première nécessité. Un mois plus tard, ces hommes ont été transportés par des membres du

GOMN¹⁶ en territoire tenu par le FPR, conformément à un accord conclu entre le gouvernement et le FPR à Arusha (Tanzanie). Le 7 août, les délégués du CICR ont, pour la première fois, pénétré en territoire sous contrôle du FPR. Onze membres des forces armées rwandaises libérés, qui souhaitaient regagner Kigali, leur ont été remis à cette occasion.

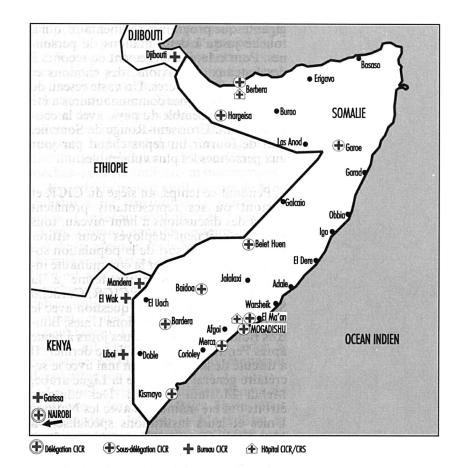
A la suite des troubles dans la région de Bugesera, les délégués du CICR ont visité plusieurs centaines de personnes, détenues localement et dans la capitale, en rapport avec ces événements. Plus de 600 de ces détenus ont été vus en mars et en avril, et 120 environ après les affrontements de septembre.

Le programme d'assainissement d'eau, lancé en 1991 pour améliorer les conditions dans les lieux de détention, s'est poursuivi en 1992. Outre des articles récréatifs et d'hygiène, les détenus ont bénéficié du service de recherches du CICR, afin de garder le contact avec leur famille. Au total, 2 429 messages ont été traités.

Le CICR était présent lors de la libération, en janvier au Burundi de 230 Rwandais, rapatriés au Rwanda (voir aussi sous Burundi). En mars, l'institution a rapatrié 16 Ougandais qui avaient été libérés de la prison centrale de Kigali.

SOMALIE

Les souffrances de la population somalie ont pris des proportions tragiques avec les affrontements meurtriers entre factions et clans rivaux. La famine qui en est résultée s'est répandue comme une traînée de poudre dans tout le pays. Au début de l'année, la zone la plus durement touchée était la capitale, Mogadishu, où, pendant trois mois, les dirigeants des deux branches de l'USC¹⁷ se sont livré une guerre sanglante qui a fait de nombreuses victimes. Par la suite, les combats à Kismayo



ont fait des centaines de morts et de blessés, lorsque des clans rivaux se sont affrontés pour le contrôle de la ville. Les combats dans la zone située à l'ouest de Mogadishu, jusqu'à la frontière avec le Kenya, ont eu des conséquences catastrophiques pour la population civile, et chaque nouvelle vague de violence a jeté sur les routes d'innombrables personnes cherchant à fuir les combats, sans pouvoir cependant échapper à la famine.

Le CICR a réagi en lançant sa plus grande opération de secours depuis la Seconde Guerre mondiale, sous forme d'un

¹⁶ Groupe d'observateurs militaires neutres

¹⁷ United Somali Congress

gigantesque programme alimentaire, qui a touché jusqu'à deux millions de personnes. Pour cela, il a largement eu recours à des bateaux, des avions, des camions et même des hélicoptères. Un vaste réseau de plus de 900 cuisines communautaires a été créé dans l'ensemble du pays, avec la coopération du Croissant-Rouge de Somalie, afin de fournir un repas chaud par jour aux personnes les plus vulnérables.

Pendant ce temps, au siège du CICR et partout où ses représentants prenaient part à des discussions à haut niveau, tous les efforts étaient déployés pour attirer l'attention sur le sort de la population somalie, et pour exhorter la communauté internationale à mettre un terme à la violence. Le président du CICR, Cornelio Sommaruga, a évoqué la question avec le secrétaire général des Nations Unies, Boutros Boutros Ghali, quelques jours à peine après l'entrée en fonction de ce dernier. Il a discuté de la situation en mai avec le secrétaire général adjoint de la Ligue arabe, Mehdi Mostafa el Hadi. Des contacts étroits ont été maintenus avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées à New York, Genève et Rome, tout au long de l'année. En février, le directeur des Opérations a rencontré Jan Eliasson, secrétaire général adjoint et chef du nouveau département des Nations Unies pour les questions humanitaires. Puis, il s'est rendu à Rome pour y voir des représentants du Programme alimentaire mondial (PAM). Il est également intervenu lors d'une conférence spéciale sur la Somalie, tenue à Genève, sous les auspices des Nations Unies, les 12 et 13 octobre. Sur le terrain, les délégués du CICR ont eu des entretiens réguliers avec les chefs des différentes factions somalies, dont le général Mohamed Farah Aïdid et le président par intérim, Ali Mahdi. Ils ont également maintenu des contacts étroits avec les autorités somalies traditionnelles, les notables des communautés.

Le directeur des Opérations, Jean de Courten, est allé en Somalie en février, et le directeur général, Peter Fuchs, se trouvait dans le pays en juillet. Le délégué général pour l'Afrique s'est rendu en Somalie à diverses reprises.

En juillet, le CICR a tenu des conférences de presse simultanées à Nairobi, Genève et New York; peu après, la communauté internationale prenait pleinement conscience de la situation dramatique dans le pays, où chaque jour des êtres humains mouraient par centaines, victimes de la faim et de l'épuisement.

Bien que le CICR ait exploité au maximum ses capacités opérationnelles, l'institution ne pouvait espérer satisfaire entièrement la demande. En août, les Nations Unies, la Communauté européenne, les Etats-Unis et un grand nombre d'organisations humanitaires ont préparé des opérations de secours de grande envergure. La perspective du déploiement de quelque 500 soldats de maintien de la paix, envoyés par les Nations Unies, et de 50 observateurs du cessez-le-feu fournirait, pensait-on, une certaine sécurité.

Pendant toute l'année, le travail du CICR a été sans cesse gêné par des problèmes de sécurité, qui ont représenté pour l'institution le principal obstacle à ses activités dans le pays. La prolifération des armes à feu et des équipements d'artillerie lourde, dans un pays où la loi et l'ordre public étaient devenus lettre morte, a rendu le moindre déplacement très dangereux, et des gardes armés devaient être présents pour empêcher le pillage des secours et des véhicules. Le personnel du CICR a été victime d'innombrables menaces de mort et de voies de fait, et 14 employés locaux du CICR ont perdu la vie l'an dernier. Le Croissant-Rouge de Somalie a lui aussi payé un lourd tribut en vies humaines.

Malheureusement, en dépit des efforts du contingent de maintien de la paix envoyé par les Nations Unies (UNOSOM) en septembre, les combats ont continué. En décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a confié aux Etats membres le mandat de créer un environnement sûr pour les opérations de secours humanitaires en Somalie. Les premiers soldats américains membres de la Unified Task Force (UNITAF) sont arrivés à Mogadishu-Sud le 6 décembre. Pourtant, à la fin de l'année, les problèmes de sécurité continuaient à entraver les activités de secours dans certaines zones.

Parallèlement, des combats se sont sporadiquement poursuivis dans l'ensemble du Somaliland. Comme dans le sud du pays, les entrepôts des organisations humanitaires, y compris ceux du CICR, ont subi à maintes reprises des actes de pillage, et la sécurité du personnel expatrié a été souvent menacée.

Secours et logistique

L'acheminement d'une assistance alimentaire massive était une question de vie ou de mort pour des centaines de milliers de Somalis, et le bureau spécial du CICR à Nairobi (Kenya), dirigé par le chef de délégation désigné pour la Somalie, a traité environ 180 000 tonnes de secours d'urgence l'an dernier. Des bateaux et des avions ont fait la navette entre Mombasa et diverses destinations dans tout le sud de la Somalie, tandis que des convois routiers transitant par la base logistique de Garissa, ont régulièrement approvisionné la région proche de la frontière occidentale du pays.

En raison du manque de sécurité et des combats incessants, les distributions de vivres dans la capitale n'ont pu commencer qu'en avril. A la fin de ce même mois, 10 000 tonnes ont été déchargées dans le port de Mogadishu et distribuées simultanément dans les secteurs nord et sud de la ville.

Au fur et à mesure que les ressources alimentaires locales se faisaient rares et que les prix montaient en flèche, les secours sont devenus la cible d'actes de pillage continuels par des bandes armées. Le CICR a donc abandonné ses entrepôts situés dans le port, et opté pour un système de livraison journalier, par lequel une quantité de vivres suffisante pour approvisionner les cuisines communautaires était amenée et immédiatement livrée (voir cidessous). A Mogadishu, le stockage et la distribution de rations alimentaires (dites «sèches») ont été entièrement interrompus.

A partir du mois d'avril, le port de Mogadishu a pu être utilisé la plupart du temps. Les secours ont alors été transportés par camion dans les secteurs nord et sud de la capitale, mais les conditions de sécurité sont parfois restées fort précaires. Il en est allé de même à Kismayo, où les marchandises n'ont pas toujours pu être débarquées dans le port, en raison des combats et des attaques dont les denrées étaient l'objet. Le rythme du pont aérien a parfois dû être renforcé pour aider à compenser les insuffisances qui résultaient de ces attaques.

Le pont aérien organisé au départ de Mombasa, desservant Belet Huen, Baidoa, Bardera, Jalalaxi et Mogadishu, a permis de transporter plus de 30 000 tonnes de secours, tandis que 2 800 autres tonnes ont été acheminées par avion de Nairobi. Les convois routiers venant du Kenya ont approvisionné les zones situées au sud-ouest du pays qui ne pouvaient pas être atteintes à partir de la côte. Ils ont transporté 13 000 tonnes au total pendant l'année. Ces convois ont toutefois fréquemment dû être interrompus en raison de problèmes de sécurité et de nouveaux combats.

La saison des pluies a contraint le CICR à modifier sa manière de transporter les secours par mer. Les vivres ont dû être déchargés des bateaux et transférés sur de lourds chalands, qui étaient ensuite halés sur des plages le long de la côte. Ces opérations n'allaient pas sans risques en cas de mer agitée : plusieurs bateaux ont

subi des dégâts et un remorqueur a été perdu en juin au large de Merca. Le ler août, un système de bateaux et d'hélicoptères a été introduit afin de surmonter ces difficultés. Quelque 3 000 tonnes de secours ont été chargées à partir des bateaux puis transportées par voie aérienne vers des destinations telles que Obbia et Harardhere.

Afin d'assurer une certaine sécurité à ses opérations, le CICR a dû louer les services de gardes armés pour escorter les camions et protéger les entrepôts et d'autres infrastructures contre les actes de banditisme. La sécurité est demeurée une préoccupation constante pendant toute l'année.

Cuisines communautaires

En 1991, le CICR approvisionnait déjà des cuisines communautaires, gérées par des comités locaux de femmes dans le secteur sud de Mogadishu. En mars 1992, le CICR a décidé de reprendre lui-même cette idée et a ouvert des cuisines du même type à Belet Huen, afin que les personnes les plus nécessiteuses, appartenant souvent à des minorités, puissent recevoir au moins un repas par jour. Ce système avait pour avantage de ne pas nécessiter de stockage de vivres sur place, puisque les cuisines pouvaient être approvisionnées quotidiennement.

Au mois de mai, des cuisines communautaires gérées par des comités locaux et par des organismes de secours, dont le Croissant-Rouge de Somalie, ont été ouvertes à Mogadishu, tandis que les cuisines déjà existantes étaient approvisionnées en vivres. A la fin du mois de juin, 371 cuisines, à Mogadishu et ailleurs, desservaient environ 500 000 personnes.

Au fur et à mesure que croissait le nombre de personnes contraintes de quitter leur foyer pour fuir les combats et pour chercher de la nourriture, les besoins augmentaient rapidement, tandis que les signes de malnutrition se multipliaient. En juillet, le CICR a renforcé ses activités pour permettre aux cuisines de fournir deux repas par jour dans les zones les plus durement touchées, comme Baidoa. A la fin de l'année, plus de 900 cuisines fonctionnaient dans l'ensemble du pays, dont 285 à Mogadishu. Grâce à ce réseau, près d'un million et demi de personnes ont reçu au moins un repas chaud par jour; ce qui pour la majorité des bénéficiaires représentait la différence entre la vie et la mort.

Dans les zones où les conditions de sécurité étaient meilleures, le CICR a pu distribuer des rations dites «sèches» une fois par mois.

Eau et assainissement

L'assainissement a représenté un volet important des activités du CICR en Somalie en 1992. La priorité était de fournir de l'eau d'une qualité acceptable en quantité suffisante pour les cuisines communautaires, ce qui exigeait la remise en état ou le forage de puits peu profonds, l'installation de latrines, l'organisation de la collecte des déchets et le nettoyage des camps de personnes déplacées. Des systèmes d'adduction d'eau ont été construits dans les hôpitaux de Keysaney et de Garoe, les réseaux d'adduction de deux autres centres de santé ont été réparés et des puits et latrines supplémentaires ont été construits dans des régions où se trouvaient rassemblées de fortes populations de personnes déplacées. Dans la région d'Afmadu, au sud-ouest, le CICR a réparé des puits pour les animaux, dans le cadre de ses programmes vétérinaires.

Au total, 192 puits ont été forés ou remis en service, 70 puits additionnels étaient en construction à la fin de l'année, cinq puits peu profonds ont été creusés, 923 fosses d'aisance installées ou remises en état; enfin, 50 nouvelles fosses étaient en construction à la fin de 1992. En outre, 8 000 cadavres d'animaux ont été enterrés dans les communes méridionales de Tabta et Doble, avec l'aide des volontaire du Croissant-Rouge.

Activités médicales

En janvier, le CICR a achevé dans le nord de la capitale la transformation de la prison désaffectée de Keysaney en hôpital chirurgical, et l'a administré conjointement avec la Société nationale. Les premiers patients y ont été admis le 2 février. L'équipe du CICR a dû être évacuée peu de temps après, lorsque des combats violents ont éclaté dans le secteur, mais elle a pu regagner les lieux après deux semaines d'absence.

Les chirurgiens somalis ont travaillé aux côtés du personnel du CICR pendant toute l'année pour soigner les blessés, qui ont été jusqu'à 275 en période de pointe. Au total, 3 565 patients ont été admis à l'hôpital pendant l'année, et 7 000 interventions chirurgicales ont été pratiquées. Au cours des premiers mois des combats à Mogadishu, 27 maisons d'habitation privées ont été utilisées comme hôpitaux de fortune par des médecins locaux, et ils ont été approvisionnés en matériel médical par le CICR. Dès que l'hôpital de Keysaney a ouvert ses portes, ces maisons ont été transformées en unités de soins infirmiers pour traitement post-opératoire.

Une équipe chirurgicale volante a parcouru le pays pour répondre aux besoins d'urgence, pratiquant des centaines d'opérations et formant le personnel local aux techniques de chirurgie de guerre. Ainsi, lorsque des combats ont éclaté à Garoe et à Bosaso, au cours de la troisième semaine de juin, quelque 120 blessés ont été admis à l'hôpital de Garoe, où l'équipe a effectué 68 opérations. C'était la troisième mission de l'équipe volante à Garoe; les conditions de travail locales y étaient déjà meilleures, grâce aux conseils et à l'assistance matérielle fournis précédemment par le CICR.

Des cliniques mobiles ont été créées à Mogadishu, Kismayo et Belet Huen, pour atteindre les zones isolées. Du mebendazole et de la vitamine A ont été distribués aux cuisines communautaires et des campagnes anti-gale ont été organisées dans les camps.

Outre ses activités visant à couvrir les besoins de l'hôpital de Keysaney et de ses annexes, le CICR a régulièrement approvisionné en matériel médical les hôpitaux de Digfer et de Benadir, et occasionnellement celui de Medina, dans le secteur sud de la capitale. En raison des violents combats qui avaient éclaté à Mogadishu en novembre 1991, l'hôpital Martini avait été évacué. Les activités médicales n'y ont pas repris en 1992.

Le CICR et le Croissant-Rouge de Somalie ont installé quelque 150 postes de santé dans les camps pour personnes déplacées à Mogadishu et autour de la ville, ainsi qu'à Belet Huen, Kismayo, Merca, Doble, Belet Hawo, Garoe et dans la région de Mudug/Galgadud. Ces postes ont reçu du matériel médical pendant toute l'année.

Dans le Somaliland, le soutien à l'hôpital du CICR et du Croissant-Rouge à Berbera, ainsi qu'à d'autres hôpitaux et centres de santé de la région, s'est poursuivi. De nouvelles violences à Berbera et Burao ont provoqué un afflux de blessés à l'hôpital de Berbera au début de l'année. Le nombre de patients a atteint un niveau sans précédent de 160.

Programmes agricoles et vétérinaires

Au mois de mars, le CICR a lancé un programme vétérinaire d'urgence dans l'ensemble du pays, pour tenter de sauver une partie du bétail, décimé par la maladie et le manque d'eau et de fourrage. Des centaines de milliers de pasteurs dans les régions du centre et du sud dépendaient de leurs troupeaux pour survivre. Le CICR a donc fourni des médicaments pour animaux, afin de traiter quelque deux millions de chameaux, de bovins, de moutons et de chèvres contre les parasites. Une campagne de vaccinations à grande échelle contre la peste bovine a été effectuée par 18 équipes vétérinaires. A la fin de l'année, elle avait touché 270 000 têtes de bétail.

En juillet et en août, des agronomes du CICR se sont rendus dans des zones où un

programme de distribution de semences s'était déroulé en avril, afin d'en évaluer l'impact. Selon leurs estimations, les 400 tonnes de semences distribuées avaient permis de récolter environ 15 000 tonnes d'aliments de base. Toutefois le déficit alimentaire total de la Somalie, pour le deuxième semestre de 1992, risquait d'atteindre 280 000 tonnes. Une distribution supplémentaire a donc été organisée pour la deuxième saison de culture, qui commençait en septembre. Outre quelque 650 tonnes de semences de céréales, de haricots noirs et de légumineuses, qui devraient permettre de récolter environ 25 000 tonnes de nourriture, le CICR a fourni 29 000 houes.

Activités en faveur des détenus

Les délégués du CICR ont visité plus de 450 prisonniers détenus par diverses factions à Galcaio, Bosaso, Belet Huen, Garoe et Mogadishu. Les détenus ont reçu des secours médicaux et divers, et, parfois, des vivres.

Dès le mois d'avril, les personnes détenues à Mogadishu par la faction de l'USC dirigée par le général Aïdid ont été visitées régulièrement. Au total, 367 personnes ont été enregistrées. Entre juin et septembre, le CICR a également rendu visite à 73 personnes détenues par le SSDF¹⁸ à Garoe, Galcaio et Bosaso. Les autorités locales ont progressivement libéré la plupart de ces détenus, et ont souvent prié le CICR d'organiser leur retour dans leur foyer, lorsque les détenus libérés le souhaitaient.

Au mois d'août, le CICR a organisé le transfert de centaines de personnes de Kismayo vers leur région d'origine à Garoe, avec le plein accord de toutes les parties concernées. Sur la route de l'aéroport de Kismayo, l'un des camions, marqué des emblèmes du CICR et du Croissant-Rouge de Somalie, a été arraisonné par des hommes armés. Lorsque le camion a

pu regagner la délégation, 11 des passagers manquaient, dont on a présumé par la suite qu'ils avaient été exécutés. Les 11 victimes étaient deux membres du personnel local du CICR, trois employés du Croissant-Rouge et six de leurs parents.

Agence de recherches

Le service de recherches du CICR a, de fait, joué le rôle de service postal national et international du pays, tous les autres systèmes de communication ayant cessé de fonctionner. En cours d'année, le réseau de recherches a été étendu à 27 bureaux en Somalie, administrés par des équipes conjointes du CICR et du Croissant-Rouge de Somalie, et à 10 bureaux à Djibouti et au Kenya, travaillant avec les Sociétés nationales de leurs pays respectifs. Outre la recherche de personnes disparues et le traitement d'environ 160 000 messages Croix-Rouge, l'Agence de recherches a organisé des regroupements familiaux. Elle a ainsi permis à 47 personnes de voyager de Mogadishu à Nairobi, où des mesures ont été prises pour leur permettre de retrouver leurs proches.

Diffusion

Conscient du fait qu'une opération de secours d'envergure doit être soutenue par un message humanitaire d'une grande clarté, le CICR a défini un plan d'action en matière de diffusion en Somalie. A la fin de l'année, des affiches et des dépliants, destinés à être distribués aux points de contrôle, ainsi que des brochures d'explication sur le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, étaient sous presse.

SOUDAN

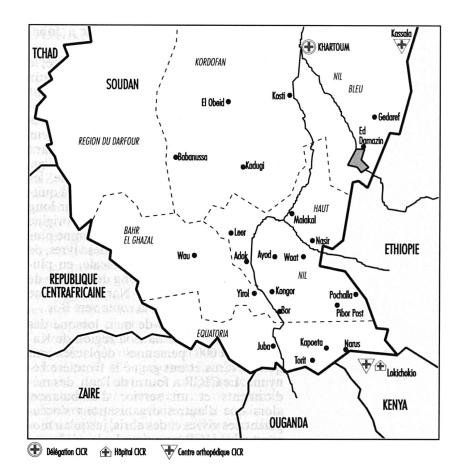
L'année 1992 n'a pas vu le moindre signe d'apaisement du conflit qui déchire le pays depuis neuf ans, et la population ci-

¹⁸ Somali Salvation Democratic Front

vile affectée par les combats n'a guère connu de répit. Pendant la majeure partie de l'année, le CICR n'a pas été en mesure de remplir son mandat humanitaire au Sud-Soudan. Le gouvernement soudanais a en effet interdit les vols aériens à la fin du mois de février, et dès la fin du mois d'avril, le CICR s'est vu nier l'accès à la région par voie routière. Les programmes d'assistance aux nombreuses victimes du conflit dans le sud ont donc été interrompus de fait en mai, et n'avaient pu reprendre à la fin de l'année. Néanmoins, certaines activités ont pu se poursuivre, es-sentiellement à l'hôpital chirurgical du CICR à Lokichokio (nord-ouest du Kenya), et à la délégation de Khartoum qui a fourni un appui aux opérations du Croissant-Rouge soudanais dans le sud.

A Khartoum comme au siège de Genève, l'institution a tout fait pour obtenir la levée de l'interdiction de vol, afin de soulager les souffrances de la population civile. Le 19 mai, le directeur des Opérations s'est rendu dans la capitale soudanaise, où il a eu des pourparlers avec Ahmad Sahlul, ministre des Affaires étrangères, Hussein Abu Saleh, ministre des Affaires sociales, le dr Abouaf, qui dirige la commission des secours et de la reconstruction, ainsi que le colonel El Ahmin Khalifa, président de l'Assemblée nationale provisoire et chef de la délégation gouvernementale aux pourparlers de paix d'Abuja (Nigéria) avec la SPLA¹⁹. En septembre, le directeur des Opérations a rencontré le président El Bechir à Djakarta, où se déroulait la conférence des pays non alignés.

Vers la fin de l'année, à la suite d'autres contacts de haut niveau, notamment avec le ministre d'Etat aux Affaires présidentielles, Ghazi Salah Eddine, celui-ci a prié le chef de la délégation de Khartoum de le rencontrer le 22 décembre pour entamer des discussions sur la reprise des activités du CICR en fayeur des victimes du conflit.



Activités en faveur de la population civile

En janvier et en février, le gouvernement soudanais a réinstallé des dizaines de milliers de personnes déplacées dans des camps situés à une vingtaine de kilomètres de Khartoum. Le CICR a mis à la disposition du Croissant-Rouge soudanais deux citernes pour fournir de l'eau potable à l'un des camps. Des vivres et des couvertures ont également été remis à la Société nationale à l'intention des groupes les plus vulnérables de la population des camps et pour les nouveaux arrivés.

En outre, des branches locales du Croissant-Rouge ont distribué des secours

¹⁹ Sudan People's Liberation Army

aux civils touchés par le conflit à Juba, Malakal, Wau et Rega.

Pendant les premiers mois de l'année, le CICR a continué de fournir des vivres aux personnes déplacées qui ne bénéficiaient pas de l'aide d'autres organisations humanitaires, dont 100 000 personnes arrivées dans la région de Pochalla en 1991 à leur retour d'exil en Ethiopie, et comptant parmi elles 10 000 jeunes séparés de leur famille. Profitant de la saison sèche, les personnes déplacées ont commencé à quitter les camps pour entreprendre leur long périple de retour vers leur lieu d'origine ou vers des zones considérées comme plus sûres. Le CICR leur a fourni des vivres, de l'eau et une assistance médicale, en plusieurs points répartis le long de la route de Pochalla à Kapoeta et Narus, et à une échelle plus faible, sur la route vers Bor.

A la fin du mois de mai, lorsque des combats ont éclaté dans la région de Kapoeta, 20 000 personnes déplacées ont quitté Narus et ont gagné la frontière kenyane. Le CICR a fourni de l'eau, des médicaments et un service d'ambulance, alors que d'autres organisations s'occupaient des vivres et des abris, jusqu'au moment où le HCR a pu prendre le relais.

Au cours des années précédentes, le CICR avait organisé des programmes de vaccination à grande échelle pour protéger le bétail de la peste bovine (350 000 têtes de bétail vaccinées en 1991). En 1992, les vaccinations prévues n'ont pu être effectuées, d'abord pour des raisons de sécurité, ensuite, parce que le CICR n'était plus autorisé à travailler au Sud-Soudan.

Activités médicales

L'assistance médicale et chirurgicale destinée aux victimes du conflit au Soudan a continué de représenter l'une des principales activités du CICR dans le pays, ainsi qu'à Lokichokio, juste au-delà de la frontière kenyane, où l'hôpital de campagne du CICR est installé depuis 1986.

Au Sud-Soudan, des infirmiers et médecins de terrain ont continué à s'occuper de personnes déplacées à Pochalla, puis, par la suite, le long des routes menant à Bor et Kapoeta, où le CICR avait ouvert des postes de premiers secours. Un service de transport par camions a été mis en place à l'intention des malades, blessés et enfants non accompagnés, dont la plupart venaient de Gorkuo. Ces derniers étaient trop faibles pour parcourir à pied la route menant à Narus, où ils devaient être réinstallés, puis assistés, par les Nations Unies, dès le mois de mai.

En outre, une infirmière de terrain du CICR a supervisé les activités de réhabilitation à l'hôpital de Bor. Du matériel médical a été envoyé à Pochalla, Boma, Pakok, Leer, Yirol, Kaya, Nasir, Bor, Kapoeta et Narus. Dès la fin du mois de mai, des installations sanitaires ont dû être mises en place dans le camp de transit pour réfugiés, à Lokichokio.

Au début de l'année, l'absence d'autorisation de vol pour les avions du CICR signifiait que les évacuations médicales ne pouvaient s'effectuer que par la route. Malgré la fermeture des routes, les blessés de guerre arrivaient encore à Lokichokio par leurs propres moyens, ou étaient amenés par les Nations Unies. Au total, les équipes du CICR ont soigné 871 blessés de guerre et 300 malades, et effectué 3 374 opérations importantes. Elles ont en outre continué à former le personnel local à la chirurgie et aux soins des blessés de guerre. Avec l'augmentation régulière du nombre de patients pendant l'année, la capacité de l'hôpital a dû être accrue. On comptait, pendant les périodes de pointe, jusqu'à 252 patients en traitement.

Pendant le deuxième semestre, les blessés arrivant à la frontière entre le Soudan et l'Ouganda ont été transférés par des équipes du CICR basées à Kampala vers un terrain d'aviation proche, puis transportés par avion à Lokichokio. Au mois de juin, par exemple, lorsque de graves af-

frontements se sont produits à Juba et dans la région, 198 blessés de guerre ont été transportés de cette manière à l'hôpital. Les délégués ont également remis, à la frontière, du matériel médical d'urgence à des chirurgiens travaillant au Sud-Soudan.

Entre-temps, à Juba, le personnel local du CICR et le Croissant-Rouge soudanais sont venus en aide aux victimes, transportant des centaines de blessés à l'hôpital et distribuant du matériel médical envoyé par le CICR.

Le CICR a également continué de soutenir le centre orthopédique de Khartoum et l'atelier de Kassala. A la fin de l'année, un nouvel atelier a été ouvert à Lokichokio. Au total, 1 151 prothèses ont été produites et 1 320 patients ont été équipés de composants orthopédiques.

Agence de recherches

Tout au long de l'année, les échanges de messages Croix-Rouge entre les réfugiés soudanais en République centrafricaine, en Ouganda et au Zaïre et leurs familles au Soudan, se sont poursuivis. Quelque 12 000 messages ont été traités. En outre, les délégués du CICR ont récolté 377 messages de mineurs qui souhaitaient reprendre contact avec leurs parents. Quatre-vingt trois familles ont pu être retrouvées à Kordofan, 184 cas restant non résolus. Environ 150 jeunes, accompagnés par des délégués Agence du CICR, ont été transportés de Nasir à Leer à bord d'avions des Nations Unies pour y retrouver leur parenté.

Activités en faveur des détenus

En janvier, le CICR a pu visiter 190 personnes détenues par la SPLA au Sud-Soudan. Soixante-sept d'entre elles avaient déjà été enregistrées, tandis qu'il s'agissait d'une première visite pour les 123 autres. Des visites de suivi ont été effectuées jusqu'à ce que les activités du CICR dans la région soient suspendues. Le CICR n'a pu visiter aucun détenu de sécurité aux mains du gouvernement soudanais.

OUGANDA

En 1992, la situation générale en matière de sécurité s'est améliorée en Ouganda. La population civile des régions de l'est et du nord n'a plus été la victime continuelle des affrontements entre les mouvements d'opposition et l'armée. Abstraction faite de la présence de réfugiés, les régions frontalières proches du Rwanda et du Zaïre n'ont plus été affectées par la tension dans ces pays. La Société nationale a continué, avec l'appui du CICR, ses activités de recherche de personnes, touchant les réfugiés, ainsi que ceux qui avaient fui le conflit soudanais.

Les problèmes économiques n'en ont pas moins persisté, et le gouvernement s'est vu contraint de procéder à des coupures très importantes dans les dépenses publiques de divers secteurs, y compris l'armée et l'administration pénitentiaire. En juillet, des plans ont été dressés pour réduire de 40 000 personnes les effectifs de l'armée. Les autorités ougandaises ont aussi lancé une vaste réforme du système judiciaire et pénitentiaire, qui a conduit à la libération de plusieurs milliers de détenus, dont bon nombre relevaient du mandat du CICR.

Les visites dans les lieux de détention ont représenté l'essentiel des activités du CICR dans le pays en 1992. Les délégués ont toutefois participé à l'organisation des évacuations médicales, par le nord du pays, en rapport avec le conflit au Soudan voisin (voir sous *Soudan*), et suivi la situation dans la zone frontière proche du Rwanda, où des réfugiés étaient pris en charge par le HCR. A la fin de l'année, la délégation de Kampala a commencé à organiser l'achat et le transport de secours à l'intention des personnes déplacées dans le nord du Rwanda (voir sous *Rwanda*).

Deux équipes mobiles de diffusion ont parcouru le pays pendant l'année, présentant des exposés sur le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et sur le droit international humanitaire à divers groupes-cibles, en particulier des branches de la Croix-Rouge locale. En outre, un séminaire national sur le droit international humanitaire s'est déroulé à Kampala en janvier, avec la participation de 25 officiers de l'Armée de résistance nationale.

Activités en faveur des détenus

Les délégués du CICR ont continué à rendre visite aux personnes toujours détenues en relation avec le conflit ou pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Cependant, leur nombre a fortement baissé, et, en novembre, ils n'étaient plus que 385. Au total, 196 visites ont été effectuées dans 103 lieux de détention, tant civils que militaires, y compris des postes de police et des casernes militaires. Le CICR n'a pas été autorisé à effectuer des visites conformes à ses procédures habituelles aux militaires non condamnés, dans les lieux de détention de l'armée. Ce refus dure depuis plusieurs années.

Au début de l'année, les délégués ont visité plus de 300 déserteurs retenus dans des fermes-prisons au sud et au sud-ouest du pays. Des tournées de visites ont aussi été effectuées dans plusieurs divisions militaires et postes de police dans le nord et l'est.

En outre, le CICR a effectué des visites dans les prisons de Soroti, Moroto et Luzira Upper, ainsi qu'au poste de police central de Kampala. Au mois d'août, un programme d'alimentation spécial a été mis sur pied par le CICR dans la prison de Soroti pour un groupe de prisonniers souffrant de malnutrition.

Le 21 août, après qu'une amnistie générale a été décrétée, plus de 1 000 déserteurs et divers groupes de détenus âgés ou souffrants ont été libérés, et le CICR a accordé à chacun d'entre eux une assistance pour favoriser leur réinsertion. Une assistance similaire a été remise, à plusieurs reprises, à des prisonniers détenus dans des prisons et des camps ougandais, et libérés par centaines après avoir été graciés ou innocentés.

Les programmes d'eau et d'assainissement se sont poursuivis, notamment dans la prison de Kumi.

NAIROBI Délégation régionale

(Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles, Tanzanie)

Les tâches principales de la délégation régionale ont été, comme à l'accoutumée, la diffusion du droit international humanitaire et le soutien aux Sociétés nationales dans les pays concernés. En matière de diffusion au sein des forces armées, des séminaires ont été organisés aux Comores en avril, et au Kenya en novembre, avec, dans les deux cas, la participation d'officiers supérieurs. Un exposé sur le droit international humanitaire a également été présenté à des membres des forces mobiles spéciales de l'Île Maurice.

En outre, des visites de détenus de sécurité ont été effectuées à Djibouti et à Madagascar (voir ci-dessous).

COMORES

Après la tentative de coup d'Etat en septembre, le CICR a pris contact avec les autorités comoriennes afin d'obtenir l'autorisation de visiter les personnes arrêtées en relation avec les événements. A la fin de l'année, aucune réponse officielle n'avait été reçue.

DJIBOUTI

Pendant toute l'année, des affrontements entre le FRUD²⁰ et les forces armées gouvernementales dans le nord du pays ont continué d'affecter la population civile.

Le délégué régional basé à Nairobi s'est rendu à Djibouti à plusieurs reprises pour

Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie

s'entretenir avec les autorités. En février un accord de siège a été signé. Ces réunions ont permis d'évoquer, entre autres questions, les visites du CICR dans les lieux de détention et les évaluations à effectuer dans le nord du pays. Des contacts ont également été noués avec les dirigeants du FRUD, afin de discuter de questions similaires. Pendant la majeure partie de l'année, un délégué du CICR était en poste à Djibouti.

Au mois de janvier, les délégués ont effectué leur première évaluation dans le nord du pays. Plusieurs missions ont été organisées par la suite, afin de rendre visite aux personnes détenues par le mouvement d'opposition. En mai, le CICR a ainsi pu ramener dans la capitale 53 personnes, en majorité des fonctionnaires accompagnés de leur famille, qui souhaitaient quitter la zone des troubles. En 1992, le CICR a visité 112 personnes détenues par le FRUD. Ces détenus ont pu bénéficier des services de recherches et de courrier, et recevoir des articles d'hygiène.

A Djibouti même, les délégués ont vu 28 détenus de sécurité, dont 19 pour la première fois, au cours d'une visite générale des lieux de détention administrés par le gouvernement, au mois de mai. Des visites de suivi ont été effectuées, et les personnes nouvellement détenues ont été enregistrées.

KENYA

En 1992, le bureau du CICR à Nairobi est devenu le siège de trois délégations différentes: la délégation régionale, la délégation pour le Sud-Soudan et la délégation pour la Somalie, dont le chef avait été rappelé de Mogadishu pour des raisons politiques et de sécurité.

Un appui tout particulier a été accordé à la Société kenyane de la Croix-Rouge pour ses activités de recherches en faveur des réfugiés somalis, en particulier dans les camps situés le long de la frontière avec la Somalie. De plus, le CICR et la Croix-Rouge du Kenya ont effectué une évaluation de la situation dans la région nord-est du pays frappée par la sécheresse, à proximité de la frontière somalie. Le CICR a fourni 500 tonnes d'aide alimentaire d'urgence, qui ont été distribuées par la Société nationale. Par la suite, les Nations Unies ont également eu recours aux secours alimentaires du CICR, jusqu'au moment où le Programme alimentaire mondial a pu organiser ses propres stocks de vivres.

Des pourparlers à haut niveau ont eu lieu à Nairobi et à Genève, où le ministre des Affaires étrangères, Wilson Ndolo Ayah, a été reçu le 10 avril par le vice-président du CICR au siège de l'institution. Les entretiens ont porté entre autres sur les Protocoles additionnels, sur l'accord de siège entre le CICR et le gouvernement kenyan, et sur les visites du CICR aux détenus de sécurité. Ce dernier point a également été évoqué avec le procureur général du Kenya, Amos Wako, qui a reçu des représentants du CICR à Nairobi un mois plus tard.

L'unité du CICR en poste à Nairobi, qui coordonne les activités de l'institution au Sud-Soudan, a vu ses activités considérablement gênées par les restrictions imposées par le gouvernement soudanais. Dès le mois de mai, elle a concentré ses efforts sur l'assistance médicale (voir sous *Soudan*).

Les bureaux du CICR à Nairobi et Mombasa, qui constituent le centre vital, sur le plan logistique et administratif, des opérations de l'institution en Somalie, ont été considérablement renforcés pour pouvoir faire face aux besoins humanitaires en rapide augmentation. En période d'activité maximale, sept bateaux transportaient des secours du CICR vers Kismayo, Mogadishu et d'autres ports moins importants, et huit avions étaient affrétés pour le pont aérien. Au total, près de 180 000 tonnes de vivres et autres secours ont été traitées en 1992.

En 1991, une base logistique avait été installée près de la frontière somalie, à Liboi; en mars 1992, une base supplémentaire a été ouverte à Mandera, suivie par deux autres, à El Wak et Garissa, dotées d'entrepôts et d'un parc de camions pour convoyer des secours en Somalie (voir sous *Somalie*).

MADAGASCAR

Le 25 août, le délégué régional a visité, à Antananarivo, 14 personnes détenues pour atteinte à la sécurité de l'Etat. Il s'agissait de la première visite jamais effectuée par le CICR auprès de détenus de sécurité à Madagascar. Le CICR a aussi financé un cours de premiers secours destiné à des bénévoles de la Croix-Rouge et à la police nationale.

SEYCHELLES

En 1992, la Croix-Rouge des Seychelles a été officiellement reconnue par le CICR et admise au sein de la Fédération. La République des Seychelles a reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits prévue par l'article 90 du Protocole additionnel I.

SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1992 AFRIQUE

Pays	Médical (CHF)	Secours		Total
		(CHF)	(Tonnes)	(CHF)
Afrique du Sud		1 020 378	373,3	1 020 378
Angola	368 665	1 165 951	378,2	1 534 616
Burundi	9 721	16 150	5,1	25 871
Cameroun	4 644	10 547	5,0	15 191
Centrafricaine (République)		6 556	8,5	6 556
Côte d'Ivoire	1 498			1 498
Djibouti		2 615	0,6	2 615
Ethiopie	610 604	10 984 612	12 595,3	11 595 216
Kenya		299 081	640,1	299 081
Libéria	347 227	437 195	193,8	784 422
Madagascar	2 093			2 093
Malawi		28 889	7,6	28 889
Mali	45 910	493 751	706,3	539 661
Mozambique	370 001	5 825 589	6 999,2	6 195 590
Namibie		24 307	5,9	24 307
Nigéria	14 173	57 582	9,6	71 755
Ouganda	6 065	171 870	42,5	177 935
Rwanda	2 387	15 666 114	29 172,6	15 668 501
Sénégal	775			775
Sierra Leone	37 522	833 437	1 037,0	870 959
Somalie	11 949 184	89 722 265	154 413,8	101 671 449
Soudan	267 812	695 635	860,6	963 447
Soudan (conflit Sud-Soudan, via Kenya)	881 251	1 575 355	1 604,4	2 456 606
Tchad	51 764			51 764
Togo		1 542	0,4	1 542
Zaïre	30 228	152 660	152,8	182 888
Zambie		6 817	7,2	6 817
Zimbabwe		51 049	58,5	51 049
TOTAL	15 001 524	129 249 947	209 278,3	144 251 471